



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire



Groupe de travail « Faune invasive » Centre-Val de Loire Rapport d'activités 2025



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Rapport d'activités 2025

Groupe de travail « Faune invasive »



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

JANVIER 2026

Rédaction :

Colleen BADE-VRAIE, Coordinatrice régionale EEE

Assistée de :

Serge GRESSETTE, Responsable Scientifique et Technique

Président : Michel Prévost

Président du Conseil scientifique : Rémy Poncet

Avec le soutien financier de :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire,
Conseil régional du Centre-Val de Loire
FEDER.



Le Conservatoire d'espaces naturels

Centre-Val de Loire

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve plus de 5266 hectares distribués sur 189 sites. Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'État et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Siège administratif

1 rue des charretiers - 45 000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 46 06 35
siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025.....	2
GROUPE DE TRAVAIL « FAUNE INVASIVE ».....	2
SOMMAIRE	3
CONTEXTE GLOBAL : LE GROUPE DE TRAVAIL « ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES » DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE	4
LE GROUPE DE TRAVAIL « FAUNE INVASIVE » CENTRE-VAL DE LOIRE	5
<i>Les différents axes de travail du GTFI</i>	<i>5</i>
<i>L'organisation du Groupe de travail</i>	<i>6</i>
<i>Des missions complémentaires pour une action mutualisée et globale en région Centre-Val de Loire</i>	<i>7</i>
ACTIONS RÉALISÉES EN 2025 PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE	8
1. Projet initial pour l'année 2025	8
Pilotage du projet et coordination du groupe.....	8
La connaissance des espèces animales invasives.....	9
La gestion des animaux invasifs.....	9
La communication et la sensibilisation sur la faune invasive.....	9
2. Actions réalisées en 2025	11
Pilotage du projet et coordination du groupe.....	11
Connaissance des espèces animales invasives.....	12
Gestion des espèces animales invasives.....	12
Communication et sensibilisation sur les espèces animales invasives.....	12
CONCLUSION	13
ANNEXES	14
<i>Annexe 1 : compte-rendu du Groupe de Travail du 3 décembre 2025</i>	<i>14</i>
<i>Annexe 2 : Liste hiérarchisée validée par le CSRPN</i>	<i>15</i>
<i>Annexe 3 : Compte-rendu du COPIL financeurs du 25 novembre 2025</i>	<i>16</i>
<i>Annexe 5 : Article de newsletter de FIVALO</i>	<i>18</i>
<i>Annexe 6 : Actualités 2025 des infolettres sur le GTFI</i>	<i>19</i>

Contexte global : le Groupe de travail « espèces exotiques envahissantes » du Bassin Loire-Bretagne

Pour travailler avec le maximum de cohérence, les acteurs concernés par la problématique des espèces végétales invasives ont créé sur le bassin le « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » en 2002. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne pilote le Groupe de travail et en a confié l'animation à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2007. En 2014, le Groupe de travail a décidé d'intégrer la problématique des animaux invasifs et s'est renommé « Groupe de travail Loire-Bretagne espèces exotiques envahissantes ». Il se compose de partenaires techniques et financiers, de maîtres d'ouvrage et d'experts scientifiques associés qui se réunissent deux fois par an. Il œuvre pour apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux acteurs de terrain et pour élaborer une stratégie de gestion de ces invasions à mettre en œuvre dans le cadre des politiques publiques sur l'eau et l'environnement. Les orientations prises par le Groupe de travail de bassin, ainsi que les outils et les connaissances qu'il produit, sont relayés aux niveaux régional et local par les correspondants régionaux qui le constituent.

Le Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire participe depuis sa création (2008) aux réflexions menées par le Groupe bassin. Il met à disposition ses données scientifiques et techniques afin de les synthétiser et les partager avec l'ensemble des acteurs du réseau bassin. Cette coordination régionale contribue à la réalisation des outils communs : stratégie à l'échelle du bassin, fiche de recueil des données, fiche de recueil des expériences de gestion, liste des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, guide de reconnaissance des principales espèces invasives du bassin de la Loire, manuel de gestion des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, exposition sur les espèces exotiques envahissantes etc.

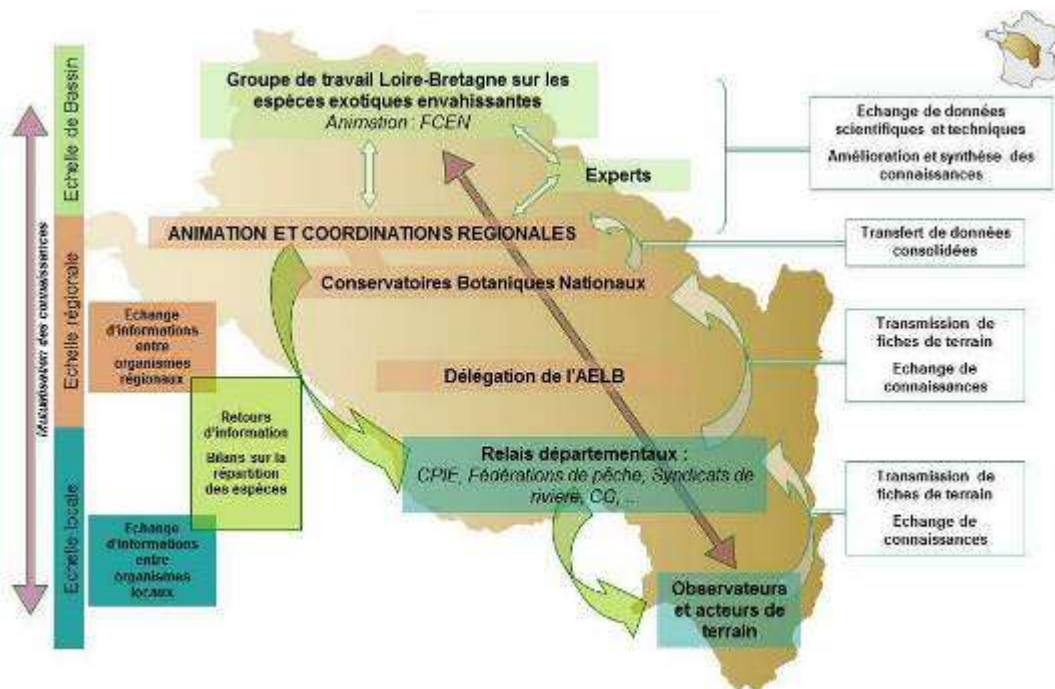


Figure 1 : organisation du Groupe de travail « espèces exotiques envahissantes » du bassin Loire Bretagne

Le Groupe de travail « Faune invasive » Centre-Val de Loire

Le Groupe de travail Faune invasive (GTFI) était initialement co-piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire. En 2019, a émergé une volonté de rapprocher l'animation du groupe de travail faune invasive de celui de la flore invasive. En 2019, les co-pilotes ont donc sollicité le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire pour que l'animation du GTFI lui soit transféré. Les travaux menés depuis 2008 par le Groupe de travail plantes invasives ont fait de ce groupe un groupe compétent, reconnu par les animateurs et les gestionnaires mais aussi par les financeurs. De plus, les actions menées de chaque côté sont complémentaires et certaines sont mutualisables.

En 2022, l'animation du Groupe de travail faune invasive a donc été confiée au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire qui est en charge de l'organisation des réunions, du programme de travail et du pilotage des réflexions. Il est chargé de renforcer la mise en réseau des acteurs et la coopération régionale pour développer l'échange d'expériences et la coordination des actions de gestion sur la faune invasive.

LES DIFFÉRENTS AXES DE TRAVAIL DU GTFI

Le Groupe de travail Faune invasive Centre-Val de Loire a pour but de coordonner les actions entre l'échelle locale et l'échelle régionale.

Les actions du Groupe de travail Faune invasive en région Centre-Val de Loire s'articulent autour de quatre axes :

- **Le fonctionnement courant du Groupe** comprenant :
 - Les actions liées à la constitution et l'animation du Groupe de travail ;
 - La rédaction de la stratégie régionale.

- **La connaissance des espèces animales invasives (analyse des risques)** comprenant :
 - La hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique) ;
 - La capitalisation des données ;
 - La cartographie ou répartition des espèces.

- **La gestion des espèces animales invasives (gestion des risques)** comprenant :
 - Le lien entre les acteurs et la transmission des informations ;
 - La coordination et capitalisation des retours d'expériences ;
 - La régulation et gestion en amont des invasions.

- **La communication** comprenant :
 - Les échanges avec différents Groupes de travail supra-régionaux ;
 - L'information et la sensibilisation du public et des acteurs ;
 - La restitution de l'information collectée aux membres du réseau.

L'ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Les DREAL et l'OFB sont des structures accompagnatrices du GTFI. Des référents seront identifiés afin d'assurer l'animation des réseaux par groupes taxonomiques. Certaines structures sont déjà pressenties pour assurer ce rôle comme les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques pour les poissons ou l'Office français de la biodiversité pour les mammifères et les oiseaux.

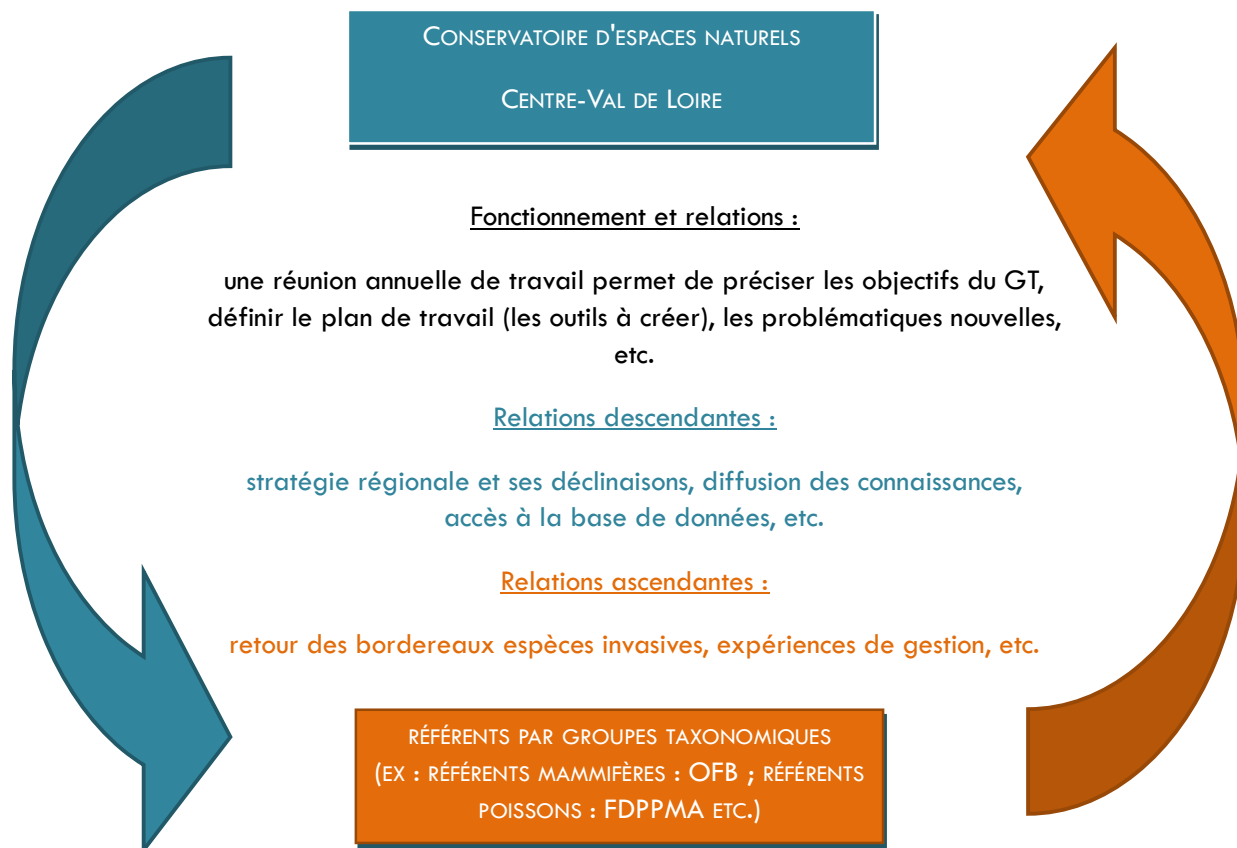


Figure 2 : organisation territoriale du Groupe de travail faune invasive Centre-Val de Loire

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES POUR UNE ACTION MUTUALISÉE ET GLOBALE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour travailler avec le maximum de cohérence, l'organisation technique se construira autour des actions historiquement conduites par les acteurs locaux : la définition de missions claires et non redondantes entre le coordinateur régional et les acteurs départementaux.

Le niveau régional garde le rôle principal de la stratégie régionale, de la création d'outils, de la communication etc. Les acteurs locaux permettent de diffuser l'information, de démultiplier l'information et les actions, et de coordonner la lutte participant ainsi au projet global du Groupe de travail Faune invasive.

Missions du coordinateur régional	Missions des acteurs locaux
CONNAISSANCE	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie en termes de recueil et d'accès aux données ; • Mettre en place une veille bibliographique en matière de biologie et d'écologie des animaux invasifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la collecte et la centralisation des informations de terrain.
GESTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie en termes de gestion et de lutte (stratégie régionale et ses déclinaisons départementales) ; • Réaliser des formations à la gestion des animaux invasifs ; • Mettre en place une veille bibliographique en matière de gestion des animaux invasifs ; • Sensibiliser les acteurs privilégiés à la problématique d'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives (sensibilisation auprès des animaleries, des zoos etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner une surveillance active des zones indemnes et une intervention précoce sur les nouveaux foyers (rôle essentiel dans la détection et l'éradication précoces).
COMMUNICATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Restituer la connaissance auprès des acteurs du réseau et du grand-public ; • Sensibiliser les collectivités et les acteurs du territoire à la problématique ; • Participer à l'élaboration de documents de communication ; • Contribuer au Groupe de travail du Bassin de la Loire et aux autres groupes dédiés à la problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités locales.

Actions réalisées en 2025 par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

1. PROJET INITIAL POUR L'ANNÉE 2025

PILOTAGE DU PROJET ET COORDINATION DU GROUPE

DÉVELOPPER DES RÉSEAUX POUR ÉCHANGER L'INFORMATION

La diffusion et le partage des connaissances accumulées par les acteurs concernés par les invasions biologiques sont garants d'une amélioration et d'une optimisation permanente des actions de prévention, de gestion et de sensibilisation aux invasions biologiques.

Pour ce type de problématique, transversale en écologie, la mise en réseau des acteurs est indispensable : par la recherche de mutualisation des connaissances, expériences et outils, elle permet la capitalisation des connaissances, l'apprentissage continu et collectif et contribue à l'amélioration de l'efficacité pour lutter contre la faune invasive. Elle vise également à porter un message partagé et cohérent et ainsi à renforcer la crédibilité des acteurs, et donc à l'appropriation de la lutte contre les invasives par le plus grand nombre.

Cet objectif réunit le type d'actions suivantes :

- ❖ Administratif général de la mission : programmation annuelle et rapport d'activités, organisation et animation du Comité de pilotage financeurs, organisation et animation d'une réunion annuelle proposée aux membres du GTFI.
- ❖ Accompagnement des référents et participation aux Groupes de travail départementaux dédiés aux espèces invasives.
- ❖ Participation aux réunions, contribution aux réflexions et remontée des problématiques régionales vers :
 - le Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ;
 - Le Réseau national EEE des coordinateurs régionaux coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ;
 - le Réseau d'expertise scientifique et technique du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes national coordonné par l'UICN et l'OFB ;
 - les autres réseaux sur sollicitations.
- ❖ Vie du réseau d'acteurs : réponses aux sollicitations des différents membres et partenaires du groupe, appui technique (connaissance, gestion et communication).

RENFORCER ET METTRE EN ŒUVRE LA RÉGLEMENTATION

Cet objectif est relatif au cas d'espèces réglementées vendues en animalerie. Le GTFI n'a pas pour vocation à s'impliquer sur ce volet. Cependant le Cen pourra ponctuellement apporter son aide en cas de sollicitation (e.g. mise en réseau d'acteurs régionaux, travail avec les animaleries etc.).

LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES

L'essentiel des activités de collecte de données sur la connaissance de la faune invasive est assuré par les acteurs de terrain. Ils sont également en charge de surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation. Le GTFI a donc en charge la mutualisation des données qui pourront ensuite être mises à disposition des différents acteurs.

Afin d'accompagner les acteurs régionaux, des outils spécifiques au territoire doivent également être mis en place. Le GTFI devra identifier les espèces animales exotiques envahissantes dans la région et devra créer des outils pour aider les gestionnaires. Une liste hiérarchisée sera créée pour aider les gestionnaires dans leurs prises de décisions. Le GTFI sera également en charge de créer des cartographies par espèce.

LA GESTION DES ANIMAUX INVASIFS

Les actions sur la gestion des animaux invasifs ne sont que partiellement assurées par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

En 2025, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire doit piloter les objectifs décrits ci-après et répondra aux sollicitations des acteurs locaux.

GESTION DES ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS

La gestion des espèces exotiques envahissantes comprend la prévention, la surveillance, la maîtrise des populations et la restauration des écosystèmes. A chaque étape de ce processus, il est nécessaire de disposer de méthodes et d'outils adaptés à l'espèce et au milieu concernés. Une méthode, afin de bien cadrer la question et optimiser les chances de réussite est nécessaire, ainsi que des outils, pour mettre en œuvre concrètement les interventions et mesurer l'évolution de l'opération.

Pour accompagner les gestionnaires face à ces questions, et en complément des autres objectifs de ce volet, il est incontournable de recueillir mais aussi valoriser les **retours d'expérience de gestion**. Que l'intervention de gestion ait obtenu les résultats escomptés ou non, cette **capitalisation demeure essentielle** pour proposer aux acteurs de terrain des techniques adaptées qui puissent répondre à l'objectif fixé ou pour éviter de dépenser des moyens humains et financiers sur des techniques qui ne donnent pas satisfaction.

De la même manière, par ses connaissances techniques et scientifiques, par la complémentarité des compétences entre les membres du GTFI ainsi que par son intégration dans les réseaux sur les espèces exotiques envahissantes, le GTFI est en capacité, en l'absence de solution de gestion, **de proposer des opérations expérimentales adaptées au contexte et moyens locaux**.

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION SUR LA FAUNE INVASIVE

Développer la communication et l'information est une action essentielle à une meilleure appropriation de la problématique « espèces invasives » par l'ensemble des acteurs du territoire. La diffusion des connaissances aux acteurs locaux et notamment aux techniciens paraît d'autant plus nécessaire qu'elle permet le maintien de la dynamique du réseau constituant le lien entre le niveau local et le niveau régional. Ces actions de communication permettent au Cen Centre-Val de Loire d'être identifiés par l'ensemble des acteurs comme structures référentes au niveau régional.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, LES ACTEURS DU MONDE DE L'ENVIRONNEMENT

La prise en compte par le grand public, les acteurs économiques et politiques mais également les gestionnaires des dommages engendrés ou susceptibles de l'être par les espèces exotiques envahissantes est insuffisamment développée. Leur sensibilisation et leur collaboration sont essentielles et constituent un gage de la réussite de la lutte contre la faune invasive. L'objectif est d'aboutir à une meilleure connaissance des enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes, de faire évoluer les perceptions et les comportements, et de faire émerger un sentiment de responsabilité partagée. Cela implique l'élaboration de messages et d'outils adaptés aux différentes catégories de publics ciblées.

En fonction des besoins, tout outil peut être créé (plaquette, poster, diaporama, etc.) et tout vecteur de communication utilisé (radio, presse, échange de visu, etc.).

Il existe déjà une multitude d'outils sur la thématique, **la coordination régionale veillera à s'assurer en amont de la création d'un outil qu'il est essentiel pour l'objectif visé et qu'il est inexistant par ailleurs.**

FORMER ET INFORMER LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS POLITIQUES, SOCIO-ÉCONOMIQUES, LES GESTIONNAIRES D'ESPACES ET LES SCOLAIRES AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

Une des causes de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes est le manque de connaissances d'un certain nombre d'acteurs sur les conséquences négatives ou l'existence des invasions biologiques et sur les actions à mettre en œuvre pour les maîtriser.

L'information et la formation des divers acteurs concernés de près ou de loin par la problématique des espèces invasives sont essentielles.

La région Centre-Val de Loire a la chance de bénéficier d'un réseau structuré et intégré dans des stratégies plus larges. Il est crucial que les acteurs régionaux aient connaissance qu'ils peuvent bénéficier d'un appui scientifique, technique et sur la communication et sensibilisation et qu'ils puissent **s'approprier les outils, les expériences et les informations qui ont été capitalisées.**

Ainsi, le Groupe de travail sera présenté dès que l'occasion sera donnée.

En outre, et en complément des actions de communication et de sensibilisation, il est important que les professionnels ou futurs professionnels socio-économiques et de l'environnement ainsi que les élus acquièrent les connaissances et les savoir-faire en matière de reconnaissance d'espèces, de prévention, d'évaluation des risques, de gestion des espèces exotiques envahissantes, etc. Les étudiants doivent également être formés à cette problématique pour devenir des professionnels impliqués vis-à-vis de l'environnement et des citoyens avertis des enjeux et conséquences des invasions biologiques.

Ainsi, l'action « **Formations sur demande ou selon opportunités** » permet de répondre aux demandes ou besoins constatés par la coordination régionale.

2. ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

En 2025, l'équipe EEE a vu le départ de Noémie Combalier, au poste de Coordinatrice du groupe de travail EEE, et son remplacement par Colleen BADE-VRAIE anciennement chargée d'étude invasive.

Les actions ont été mises en œuvre par l'ensemble de l'équipe EEE. Un soutien et des conseils techniques sont également assurés ponctuellement par le Responsable scientifique et technique et la Responsable communication et animation.

PILOTAGE DU PROJET ET COORDINATION DU GROUPE

❖ Suivi administratif du projet

Cet objectif comprend le fonctionnement courant du groupe et notamment l'ensemble du suivi administratif du projet (programmation, rapport d'activité, etc.).

D'un point de vue administratif, en 2025 le Groupe de travail s'est consolidé et la mise en place du futur réseau autour de la faune invasive s'est poursuivie.

Les éléments notables quant aux participations et contributions du Cen sont les suivantes :

- Participation au Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne, aux réunions et aux réflexions les 9 avril et du 1 au 3 octobre 2025.
- Participation au Réseau d'expertise scientifique et technique national le 14 avril 2025.



❖ Rapportage Européen

Le règlement européen n° 1143/2014 prévoit un dispositif de rapportage quinquennal par les États membres. Dans ce cadre, les animations régionales ont notamment pour mission de recenser et de centraliser les actions de gestion mises en œuvre sur leur territoire. En 2025, le groupe de travail a ainsi contribué à ce rapportage en documentant les actions menées sur les espèces réglementées par l'Union européenne.

❖ Organisation des réunions du Groupe de travail Faune invasive Centre-Val de Loire

Une réunion du Groupe de travail a été organisée le 3 décembre 2025. 18 personnes étaient présentes. L'objectif de ce GT était de présenter la liste hiérarchisée finalisée au groupe et de co-construire les lignes directrices de la future stratégie. Les échanges ont été riches (cf. *Annexe 1 : compte-rendu du Groupe de Travail du 3 décembre 2025* et *Annexe 2 : Liste hiérarchisée validée par le CSRPN*).

L'ordre du jour était le suivant :

- Point sur la liste hiérarchisée et son évolution depuis la dernière assemblée : choix des noms de catégories, passage au CSRPN, présentation de la liste et discussion sur ses perspectives d'évolution
- Tour de table sur les actualités de chacun concernant la faune invasive
- Discussion autour des actions 2026, qui poseront les bases du futur plan d'action pluriannuel sur la faune invasive en Centre-Val de Loire

Une réunion avec les financeurs a été organisée le 25 novembre 2025. Les pilotes du GTFI ont présenté le bilan de l'année 2025 et les perspectives de l'année 2026 lors du COPIL annuel du GTPI (cf. *Annexe 3 : Compte-rendu du COPIL financeurs du 25 novembre 2025*).

❖ Renforcer et mettre en œuvre la réglementation

Le GTFI n'a pas vocation à agir sur des aspects réglementaires, si ce n'est à travers la transmission de l'information ou un travail auprès des animaleries. Cette année, le GTFI n'a pas été sollicité sur ces questions.

Rapport d'activités 2025 du Groupe de Travail Faune Invasive Centre-Val de Loire (GTFI)
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

CONNAISSANCE DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES

Le Cen Centre-Val de Loire a, sur cet axe, une action limitée. La recherche de connaissance est actuellement réalisée par différents acteurs tels que les fédérations de pêche, de chasse, l'Office français de la biodiversité, les associations naturalistes etc. Sur ce volet, le Cen Centre-Val de Loire a en charge la mutualisation et la mise en forme des données, la création de cartographies ou encore la création de listes hiérarchisées.

La liste hiérarchisée régionale a été finalisée et validé par le CSRPN le 4 septembre 2025. (cf. **Annexe 2 : Liste hiérarchisée validée par le CSRPN**).

Des pages concernant le GTFI et les animaux exotiques envahissants ont été créées dans le but d'alimenter le site internet (cf. **Annexe 4 : Pages du site internet sur la faune invasive créées et mise à jours en 2025**).

GESTION DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES

❖ Gestion des animaux exotiques envahissants

Actuellement, le volet gestion des animaux exotiques envahissants est assuré par les acteurs locaux. En effet, il existe déjà des opérateurs de lutte légitimés par leurs champs de compétence et l'historique de leurs actions. En revanche, le Cen est en charge de faire circuler les informations sur les techniques de gestion, il est également en charge de mettre les acteurs qui le souhaiteraient en relation avec les acteurs compétents dans le groupe taxonomique concerné. Il est également en charge de capitaliser les données et notamment les retours d'expérience des actions menées sur le terrain.

Lorsqu'un acteur sollicite le GTFI pour obtenir un appui technique, sur une espèce particulière, l'objectif que s'est donné le Conservatoire est de rediriger la personne vers un référent compétent. Le retour devra, néanmoins dès que possible, intégrer les éléments suivants :

- l'explication globale du fonctionnement d'une espèce invasive ;
- les coordonnées du référent sur le groupe taxonomique ;
- la diffusion des ressources existantes, notamment la diffusion des liens vers les Centres de ressources EEE.

Aucun conseil de gestion n' a été donné sur la faune exotique envahissante en 2025.

❖ Veille bibliographique

La veille scientifique et bibliographique permet notamment à l'animatrice de mettre à jour ses connaissances sur les techniques de lutte contre les animaux invasifs. Elle concerne les espèces, les techniques de gestion, ou encore tout autre sujet relatif aux animaux invasifs.

Cela concerne également la mise à jour des connaissances sur l'aspect réglementaire, les réglementations européenne et nationale évoluant régulièrement depuis ces dernières années.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES

❖ **Sensibiliser le grand public, les acteurs économiques et politiques, les acteurs du monde de l'environnement**

Le Groupe de travail a pu présenter son module de reconnaissance de la faune invasive lors de la formation de l'ONF sur les EEE.

La faune invasive a été systématiquement abordée notamment lors des différentes interventions réalisées.

Deux infolettres ont été publiées en 2025 abordant toutes les sujets de la faune invasive. Des pages pour le site internet ont aussi été réalisées (cf. **Annexe 4 : Pages du site internet sur la faune invasive créées et mises à jours en 2025** et **Annexe 6 : Actualités 2025 des infolettres sur le GTFI**).

❖ **Former et informer les collectivités, acteurs politiques, socio-économiques, les gestionnaires d'espaces et les scolaires aux invasions biologiques**

Le Groupe de travail et ses actions sont présentés de manière systématique dès que l'occasion se présente, à tout type d'acteurs. A la demande d'acteurs régionaux, un module faune invasive a été créé en 2025 et peut être ajouté au futur formation sur demande.

❖ **Participer au projet FIVALO**

Le projet FIVALO (Fourmis Invasives du VAL de LOire) a démarré en 2024. Le CEN Centre-Val de Loire est amené à participer aux réunions de pilotage et de suivi (une le 21/05/2025), à centraliser les données des prélèvements régionaux, et à communiquer largement sur le projet : article de newsletter (cf. **Annexe 5**), partage d'affiches lors des événements du groupe de travail (formation, interventions diverses, ...).

Conclusion

L'année 2025 a permis de finaliser la liste hiérarchisée de la faune exotique envahissante de la région Centre - Val de Loire et de rencontrer les acteurs en lien avec cette thématique.

En 2026 les actions se poursuivront et s'étoffent notamment avec la rédaction de la stratégie faune invasive. Des actions afin de renforcer les connaissances régionales sur la faune invasive seront mises en place : synthèses cartographiques des données existantes, création d'un réseau d'observateurs, prospections terrain, ...

Annexe 1 : compte-rendu du Groupe de Travail du 3 décembre 2025



Compte-rendu

Date : 03/12/2025

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Assemblée annuelle du Groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire

Rédigé par : Colleen Bade-Vraie, Coordinatrice régionale Espèces exotiques envahissantes au Conservatoire d'espaces naturels Centre -Val de Loire

Présents

Cen Centre-Val de Loire

Serge GRESSETTE
Colleen BADE-VRAIE

ARB Centre-Val de Loire

Laetitia ROGER-PERRIER

FCEN

Anouk HORMAN

FREDON Centre-Val de Loire

Louise BELAMY

Fédérations départementales de pêche

Éloi VAUDOLON Eure-et-Loir (28)
Aymeric DUCHAUD-LEPAGE Loir-et-Cher

(41)

Camille RIQUIER Loiret (45)
Grégoire RICOU Indre-et-Loire (37)
Rémi VILLALTA Indre (36)

Fédérations départementales de chasse

Frédérique LEROY (41)

OFB

Paul HUREL

Conseil départemental du Loiret

Romain PIVETTI

Nicolas CHEVALIER

Université de Tours

Nina RICHARD

Cellule Aster de l'Indre

Delphine LARTOUX

DREAL

Ségolène FAUST

DDPP45

Thierry RIVIERE

Ordre du jour

- Liste hiérarchisée et son évolution
- Tour de table sur les actualités de chacun concernant la faune invasive
- Discussion autour des actions 2026, qui poseront les bases du futur plan d'action pluriannuel sur la faune invasive en Centre-Val de Loire

LISTE HIÉRARCHISÉE ET SON ÉVOLUTION

Cf. diaporama « [031225_assemblee_gtfi.pdf](#) ». COLLEEN BADE-VRAIE présente la liste hiérarchisée et son évolution depuis la dernière assemblée: choix des noms de catégories, passage au CSRPN, présentation de la liste et ses perspectives d'évolution

Laetitia ROGER-PERRIER : Les définitions des intitulés sont-elles présentes sur le site gtree ?

COLLEEN BADE-VRAIE précise qu'elles sont disponibles sur la note méthodologique, il est possible de le préciser plus explicitement sur la page Faune invasive

SÉGOLENE FAUST : Pour le cas de la Grenouille taureau, la disparition est confirmée. Doit-on la passer sur la liste d'alerte ?

Consensus sur l'absence décision à ce stade maintien d'une vigilance

Frédérique Leroy : Mention d'un Wallaby de Bennett à Fréteval (41) depuis une dizaine d'années.

ANNEXE 2 : LISTE HIÉRARCHISÉE VALIDÉE PAR LE CSRPN



Liste hiérarchisée de la faune invasive de la région Centre-Val de Loire



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classe Taxonomique	Espèce réglementée	Liste
Grenouille Taureau	<i>Lithobates catesbeianus</i>	Amphibia	UE émergente	Invasive Avérée Émergente
Ibis Sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Aves	UE émergente	Invasive Avérée Émergente
Muntjac de reeves	<i>Muntiacus reevesi</i>	Mammalia	UE émergente	Invasive Avérée Émergente
Cerf sika	<i>Cervus nippon</i>	Mammalia	UE	Invasive Avérée Émergente
Ouette d'égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Aves	UE	Invasive Avérée Émergente
Plathelminthes exotiques	<i>Obama nungara et Arthurdendyus triangulatus</i>	Plathelminthes	UE	Invasive Avérée Émergente
Moule quagga	<i>Dreissena rostriformis bugensis</i>	Bivalve	FR-A2	Invasive Avérée Émergente
Perruche à collier	<i>Psittacidae krameri</i>	Aves	FR-A1	Invasive Avérée Émergente
Anodonte chinoise	<i>Sinanodonta woodiana</i>	Bivalve		Invasive Avérée Émergente
Gammaré tigré	<i>Gammarus tigrinus</i>	Malacostraca		Invasive Avérée Émergente
Ecrevisse Américaine	<i>Oreconectes limonus</i>	Malacostraca	UE	Invasive Implantée à fort impact
Ecrevisse de louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	Malacostraca	UE	Invasive Implantée à fort impact
Ecrevisse Signal	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Malacostraca	UE	Invasive Implantée à fort impact
Frelon à pattes jaunes	<i>Vespa velutina (nigrithorax)</i>	Insecta	UE	Invasive Implantée à fort impact
Goujon Asiatique	<i>Pseudorasbora parva</i>	Actinoptérygien	UE	Invasive Implantée à fort impact
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Mammalia	UE	Invasive Implantée à fort impact
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Mammalia	UE	Invasive Implantée à fort impact
Bernache du canada	<i>Branta canadensis</i>	Aves	FR-A1	Invasive Implantée à fort impact
Corbicule spp.	<i>Corbicula fluminea et Corbicula fluminalis</i>	Bivalve		Invasive Implantée à fort impact
Gammaré Poilu	<i>Dikergammarus villosus</i>	Malacostraca		Invasive Implantée à fort impact
Hydrobie des antipodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	Gasteropoda		Invasive Implantée à fort impact
Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>	Bivalve		Invasive Implantée à fort impact
Physe voyageuse	<i>Physella acuta</i>	Gasteropoda		Invasive Implantée à fort impact
Crabe chinois	<i>Eriocheir sinensis</i>	Malacostraca	UE émergente	Liste d'Alerte
Ecrevisse à pinces bleues	<i>Faxonius Virilis</i>	Malacostraca	UE émergente	Liste d'Alerte
Ecrevisse à taches rouges	<i>Faxonius rusticus</i>	Malacostraca	UE émergente	Liste d'Alerte
Ecrevisse des marécages	<i>Procambarus fallax</i>	Malacostraca	UE émergente	Liste d'Alerte
Martin triste	<i>Acridotheres tristis</i>	Aves	UE émergente	Liste d'Alerte
Sciuridae exotiques	<i>Sciuridae sauf Marmota marmota et Sciurus vulgaris</i>	Mammalia	UE à UE émergente	Liste d'Alerte
Xénope lisse	<i>Xenopus laevis</i>	Amphibia	UE émergente	Liste d'Alerte
Ecrevisse marbrée	<i>Procambarus virginialis</i>	Malacostraca	UE	Liste d'Alerte
Vison d'amérique	<i>Neovison vison- Neogale vison</i>	Mammalia	FR-A2 (UE 2027)	Liste d'Alerte
Ecrevisse calicot	<i>Faxonius immunis</i>	Malacostraca	UE	Liste d'Alerte
Ecrevisse de Murray	<i>Cherax destructor</i>	Malacostraca	UE	Liste d'Alerte
	<i>Graptemys spp</i>	Reptilia	FR-A1	Liste d'Alerte
	<i>Pseudemys spp.</i>	Reptilia	FR-A1	Liste d'Alerte
Wallaby Benett	<i>Macropus rufogriseus</i>	Mammalia	FR-A1	Liste d'Alerte
	<i>Dikergammarus haemobaphes</i>	Malacostraca		Liste d'Alerte
Ecrevisse juvénile	<i>Faxonius juvenilis</i>	Malacostraca		Liste d'Alerte
Chien Viverrin	<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Mammalia	UE émergente	Invasive à impact local
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Aves	UE émergente	Invasive à impact local
Gambusie spp	<i>Gambusia holbrooki et Gambusia affinis</i>	Actinoptérygien	UE émergente	Invasive à impact local
Perche Soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Actinoptérygien	UE	Invasive à impact local
Poissons Chat	<i>Ameiurus melas</i>	Actinoptérygien	UE	Invasive à impact local
Raton Laveur	<i>Procyon lotor</i>	Mammalia	UE	Invasive à impact local
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Mammalia	UE	Invasive à impact local
	<i>Trachemys spp.</i>	Reptilia	UE et /ou FR-A1	Invasive à impact local
Capricorne Asiatique spp	<i>Anoplophora glabripennis et Anoplophora chinensis</i>	Insecta		Invasive à impact local
Cocinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	Insecta		Invasive à impact local
Cygne Noir	<i>Cygnus atratus</i>	Aves		Invasive à impact local
Moustique tigre	<i>Aedes albopictus</i>	Insecta		Invasive à impact local
Pectinelle magnifique	<i>Pectinatella magnifica</i>	Bryozoaire		Invasive à impact local
Punaise Diabolique	<i>Halyomorpha halys</i>	Insecta		Invasive à impact local
Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	Insecta		Invasive à impact local
Termites des Saintonge	<i>Reticulitermes flavipes</i>	Insecta		Invasive à impact local

UE : Espèces réglementées à l'échelle de l'Union Européenne par le règlement (UE) n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes mis à jours en 2025.

UE émergente : Espèces réglementées à l'échelle de l'Union Européenne par le règlement (UE) n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes mis à jours en 2025, qualifié d'émergente pour notre territoire lors du rapportage européen de 2025.

FR-A1 : Espèces réglementées à l'échelle française par Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Espèces citées à l'annexe 1.

FR-A2 : Espèces réglementées à l'échelle française par Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Espèces citées à l'annexe 2.

Avec le soutien financier de :



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Annexe 3 : Compte-rendu du COPIL financeurs du 25 novembre 2025



Compte-rendu

Date : 25/11/2025

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Comité de pilotage financeurs Groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire

Rédigé par : Colleen Bade--Vraie,
Coordinatrice régionale Espèces exotiques envahissantes
au Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire

Présents

Cen Centre-Val de Loire

Frédéric BRETON
Serge GRESSETTE
Colleen BADE--VRAIE

CBNBP

Jordane CORDIER
Floriant DESMOULINS
Sarah CIRE

AELB

David BRUNET

DREAL

Ségoles FAUST

Région Centre-Val de Loire

Olivier DUCARRE

Ordre du jour

- Bilan 2025 du GTPI
- Objectifs Stratégie 2025-2027 du GTPI
- Bilan 2025 et perspectives 2026 du GTPI

Groupe de travail Plantes Invasives, Présentation du Bilan 2025

Cf. [diaporama](#) « CopilFinanceurs_GTPI_251125 ». Floriant DESMOULINS, Sarah CIRE et Colleen Bade--Vraie présentent les axes de pilotage, connaissance, gestion et communication du GTPI ainsi que les perspectives pour l'exercice 2026.

Pilotage

Colleen Bade--Vraie présente les actions mises en œuvre lors du rapportage européen.

Ségoles Faust précise qu'il s'agit du 2^e rapportage européen, réalisé tous les six ans.

La DREAL a sollicité le CEN afin d'assurer l'enquête nécessaire à ce second rapportage.

Les données collectées devront être remontées au MTE au printemps 2026.

Connaissance

- Tendances dans le Loiret (rivière)

Olivier Ducarre questionne sur les tendances observées sur les populations d'espèces invasives sur le Loiret.

Une diminution d'*Egeria densa* est constatée de l'amont vers l'aval, sans explication claire à ce stade, d'après le CBNBP.

L'*Hydrocotyle fausse renoncule* s'est bien implantée sur le Loiret domanial mais pas sur le Loiret canalisé où les conditions sont moins favorables et où l'équipe de l'ASRL est très active.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

CR Comité de pilotage financeurs GTEEE

Réunion du 25/11/2025

P 1/3

Annexe 4 : Pages du site internet sur la faune invasive créées et mise à jours en 2025

[Dans l'onglet « Qui sommes-nous ? »](#)

ACTIVITÉ GTFI

Le groupe de travail plantes invasives est composé de 47 membres de 34 structures différentes. Le GT se réunit une fois par an. C'est l'occasion pour tous les partenaires de faire part des avancées de leur travail et des perspectives envisagées.

[Retrouver l'annuaire des membres ici.](#)

Vous pouvez consulter les différents comptes-rendus des réunions :

- [Rapport d'activité 2024](#)
- [Rapport d'activité 2023](#)
- [Rapport d'activité 2022](#)

Dans l'onglet « Faune »

Faune

Liste de la faune invasive

Afin d'accompagner les acteurs dans la mise en place de stratégies de suivi d'espèces et de gestion, une liste hiérarchisée, validée par les membres du groupe de travail ainsi que le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, a vu le jour en 2025.

Il s'agit d'une liste scientifique, basée sur la bibliographie et des observations, constituant une connaissance actualisée sur la biologie et l'écologie des espèces en Centre-Val de Loire.

La liste hiérarchisée régionale des espèces végétales invasives en Centre-Val de Loire 55 espèces réparties selon 4 catégories :

- Espèces invasives avérées émergentes : espèces exotiques envahissantes ayant un fort impact, présentes de manière sporadique en région. La gestion de ces espèces est prioritaire afin de limiter leur expansion, voire de les éradiquer.
- Espèces invasives implantées à fort impact : espèces exotiques envahissantes ayant un fort impact, présentes de manières abondantes en région. L'éradication de ces espèces est moins prioritaire.
- Espèces invasives à impact local : espèces exotiques envahissantes ayant un impact localisé, présentes sur le territoire.
- Espèces sur liste d'alerte : espèces exotiques envahissantes ayant un impact fort, mais absente du territoire. Il est nécessaire de surveiller en raison notamment de sa proximité géographique. Ces espèces sont considérées comme prioritaires en termes d'actions d'éradications.

Les espèces prioritaires en termes d'actions d'éradication ont été identifiées. Ces espèces, encore peu étendues en région, sont susceptibles de se développer fortement à plus ou moins long terme. Leur éradication doit donc être mise en œuvre rapidement afin de stopper leur expansion. Ce type d'évaluation est à réaliser en fonction des contextes locaux, particulièrement de l'émergence sur un site.

[Retrouvez la méthodologie de la liste](#)

[Retrouvez la liste complète de la faune invasive](#)

[Dans les « Actualités »](#)



Alerte Paspale à deux épis dans le Cher

Lors de prospections sur le Cher le 17 juillet dernier, deux stations inédites de Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*) ont été découvertes sur les...

[Lire la suite »](#)

21 août 2025
Actualités



Balsamine de l'Himalaya, biologie, impacts et réglementation

Originaire d'Asie Centre et orientale, la Balsamine de l'Himalaya a été importée en...



Zoom sur la Perruche à collier

Originaire d'Afrique subsaharienne et d'Inde, la Perruche à collier, *Psittacula krameri*, a été importée comme animal de compagnie. La première introduction en France aurait...

[Lire la suite »](#)

26 mai 2025
Actualités

[Zoom sur la perruche à collier](#)

BIOLOGIE :

Mature sexuellement à partir de 3 ans, la taille des pontes est de 3 à 4 œufs par nid. Dans son milieu naturel, on compte en moyenne 2,5 bébés perruches à l'envol. Au Royaume-Uni, on observe moins de 2 oisillons par nid.



Psittacula krameri, Colleen Badevraie CENCVL



Psittacula krameri, Colleen Badevraie CENCVL

ÉCOLOGIE :

Présente dans une multitude d'habitats, cette espèce se retrouve aussi bien en milieu naturel (mangroves, savanes herbeuses, terres agricoles) qu'en milieu urbain. La Perruche à collier est une espèce cavicole secondaire, territoriale et grégaire. Les colonies peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus.

IMPACTS :

De par son comportement, cette espèce peut être problématique pour d'autres espèces cavicoles, notamment urbaines. Par exemple, des impacts ont été prouvés sur les chauves-souris (mises à mort lorsqu'elles occupent des cavités convoitées par les perruches), les sittelles torchepot, les pics et les...

ANNEXE 5 : ARTICLE DE NEWSLETTER DE FIVALO

FIVALO

Un an après le lancement du projet Fourmis Invasives du VAI de Loire (FIVALO), la prospection de fourmis exotiques en région est toujours d'actualité.

La présence de colonies particulièrement denses et dans des endroits inhabituels, une odeur de beurre rance une fois écrasée (valable pour le genre *Tapinoma* uniquement) ou des invasions gênantes plus de cinq semaines au printemps, doivent vous alerter sur la présence possible de fourmis exotiques envahissantes.

Contactez le référent local :

FREDON Centre Val de Loire : 02 47 66 27 66



ANNEXE 6 : ACTUALITÉS 2025 DES INFOLETTRES SUR LE GTFI

Avril 2025

Focus faune invasive

ADN environnemental : une étude met en évidence la répartition d'espèces exotiques dans l'Indre

La réalisation d'une étude visant à rechercher la Grande mulette (*Pseudunio auricularius*) et ses poissons hôtes dans l'Indre a permis d'effectuer des tests d'ADN environnemental (ADNe) sur 25 stations du réseau hydrographique du département. Cette étude a également mis en lumière la présence de certaines espèces exotiques envahissantes (bivalves et poissons) ainsi que leur répartition dans le département.

Fait surprenant, des traces d'ADN de Barbotte brune (*Ameiurus nebulosus*) ont été détectées sur une station de l'Anglin. Cette découverte nécessite une investigation complémentaire, car il s'agit d'une espèce exotique dont la présence n'était pas connue en métropole. Elle fait toutefois partie des espèces réglementées.

Sur le même cours d'eau, l'Anodonte chinoise a également été détectée.

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre Indre Nature et la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, avec l'accompagnement de l'Office français de la biodiversité. Elle a été financée par le Fonds vert.

Contact : r.villalta@peche36.fr et thibault.ligout@indrenature.net





Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire



Groupe de travail « Plantes invasives » Centre-Val de Loire Rapport d'activités 2025

Rapport d'activités 2025

Groupe de travail « Plantes invasives »

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

JANVIER 2026

Rédaction :

Colleen BADE-VRAIE, Coordinatrice régionale EEE

Assistée de :

Serge GRESSETTE, Responsable Scientifique et Technique

Président : Michel Prévost

Président du Conseil scientifique : Frédéric Archaux



Avec le soutien financier de :

Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Conseil régional du Centre-Val de Loire,
FEDER Loire,
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire,
Le Fond Vert.



**Le Conservatoire d'espaces naturels
Centre-Val de Loire**

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve plus de 5266 hectares distribués sur 189 sites. Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Siège administratif

1 rue des charretiers - 45 000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 46 06 35
siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org

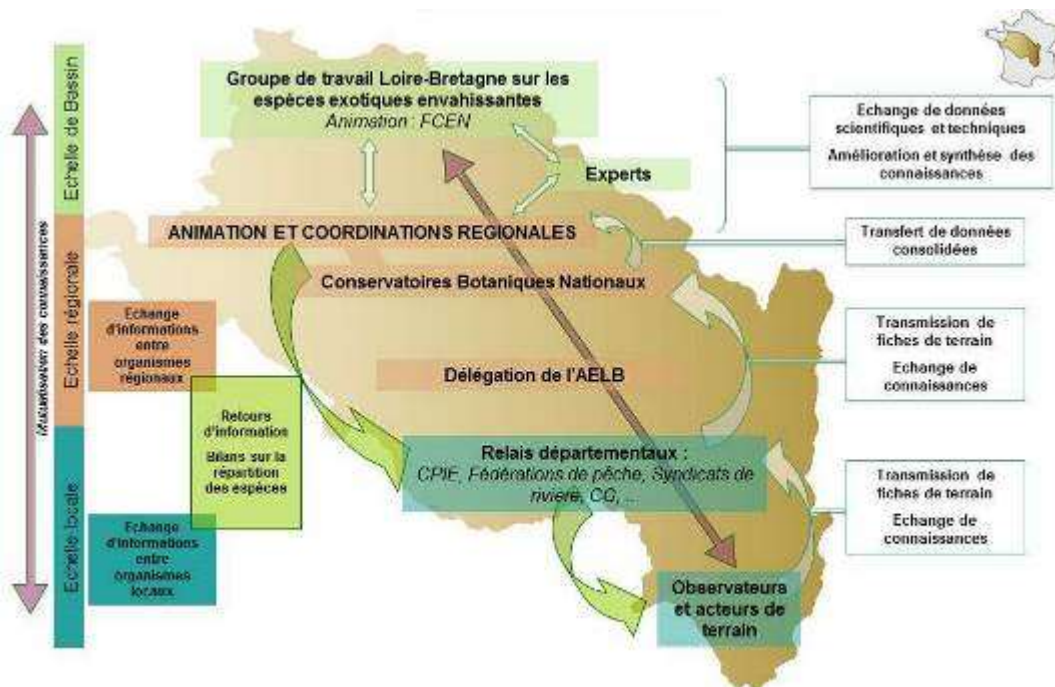
Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025.....	2
GRUPE DE TRAVAIL « PLANTES INVASIVES ».....	2
SOMMAIRE.....	3
CONTEXTE : LE GROUPE DE TRAVAIL « EEE » DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE.....	4
LE GROUPE DE TRAVAIL « PLANTES INVASIVES » CENTRE-VAL DE LOIRE.....	5
<i>Porteurs régionaux du groupe de travail.....</i>	<i>5</i>
Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.....	5
Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.....	5
Organisation et axes de travail.....	5
L'organisation du Groupe de travail « plantes invasives » Centre-Val de Loire.....	6
Des missions complémentaires pour une action mutualisée et globale en région Centre-Val de Loire.....	7
ACTIONS RÉALISÉES EN 2025 PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE.....	8
1. Projet initial pour l'année 2025.....	8
Le pilotage du projet et coordination du groupe.....	8
La connaissance des espèces végétales invasives.....	9
La gestion des plantes invasives.....	9
La communication et la sensibilisation sur les plantes invasives.....	12
2. Actions réalisées en 2025.....	14
Le pilotage du projet et coordination du groupe.....	14
La connaissance des espèces végétales invasives.....	15
La gestion des espèces végétales invasives.....	15
La communication et la sensibilisation sur les espèces végétales invasives.....	19
CONCLUSION.....	20
ANNEXES.....	22
<i>Annexe 1 : Extrait du Compte-rendu du COPIL financeurs du 25 novembre 2025.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 2 : Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de la région Centre-Val de Loire.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 3 : Affiche de communication du chantier bénévole d'arrachage des ambrosies dans le Cher pour le 18 juin 2025.....</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 4 : Affiche de communication du chantier bénévole d'arrachage des ambrosies dans l'Indre-et-Loire pour le 22 juin.....</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 5 : Prospectus à destination des Agri-composteurs.....</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 6 : Programmation de la formation gestion organisée le 18 septembre 2025 par le Cen.....</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 7 : Affiche sensibilisation bourses aux plantes.....</i>	<i>28</i>

Contexte : le Groupe de travail « EEE » du Bassin Loire-Bretagne

Pour travailler avec le maximum de cohérence, les acteurs concernés par la problématique des espèces végétales invasives ont créé sur le bassin le « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » en 2002. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne pilote le groupe de travail et en a confié l'animation à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2007. En 2014, le groupe de travail a décidé d'intégrer la problématique des animaux invasifs et s'est renommé « Groupe de travail Loire-Bretagne espèces exotiques envahissantes ». Il se compose de partenaires techniques et financiers, de maîtres d'ouvrage et d'experts scientifiques associés qui se réunissent deux fois par an. Il œuvre pour apporter des réponses scientifiques et techniques, adéquates aux acteurs de terrain. Il a aussi pour objectif d'élaborer une stratégie de gestion de ces invasions, à mettre en œuvre dans le cadre des politiques publiques sur l'eau et l'environnement. Les orientations prises par le Groupe de travail de bassin, ainsi que les outils et les connaissances qu'il produit, sont relayés aux niveaux régional et local par les correspondants régionaux qui le constituent.

Le Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire participe depuis sa création (2008) aux réflexions menées par le Groupe bassin. Il met à disposition ses données scientifiques et techniques afin de les synthétiser et les partager avec l'ensemble des acteurs du réseau bassin. Cette coordination régionale contribue à la réalisation des outils communs : stratégie à l'échelle du bassin, fiche de recueil des données, fiche de recueil des expériences de gestion, liste des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, guide de reconnaissance des principales espèces invasives du bassin de la Loire, manuel de gestion des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, exposition sur les espèces exotiques envahissantes...



Le Groupe de travail « plantes invasives » Centre-Val de Loire

PORTEURS RÉGIONAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

La délégation Centre - Val de Loire du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) a été identifiée comme structure ressource pour la collecte, la centralisation et la diffusion des données sur la répartition des plantes invasives dans la région Centre-Val de Loire. Elle est chargée de renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces ainsi que de développer les compétences des acteurs locaux en matière de connaissance et de reconnaissance des plantes invasives.

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire) a été reconnu comme structure animatrice du Groupe. Elle est en charge de l'organisation des réunions, du programme de travail et du pilotage des réflexions. Le Cen Centre-Val de Loire a également pour mission de renforcer la mise en réseau des acteurs et la coopération régionale pour développer l'échange d'expériences et la coordination des actions de gestion sur les plantes invasives. Il a aussi un rôle de diffuseur de l'information.

ORGANISATION ET AXES DE TRAVAIL

Le Groupe de travail « plantes invasives » Centre-Val de Loire a pour but de coordonner les actions entre l'échelle locale et l'échelle régionale. Le binôme régional, constitué par le CBNBP et le Cen Centre-Val de Loire, échange au niveau régional avec des têtes de réseaux départementales.

Les actions du Groupe de travail « plantes invasives » en région Centre-Val de Loire s'articulent autour de quatre axes :

- **Le fonctionnement courant du Groupe** regroupant les actions liées à la constitution et l'animation du Groupe de travail
- **La connaissance des espèces végétales invasives (analyse des risques)** comprenant :
 - La hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique) ;
 - Les connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces ;
 - La cartographie ou répartition des espèces.
- **La gestion des espèces végétales invasives (gestion des risques)** comprenant :
 - La gestion globale des invasions (stratégie de gestion, organisation des moyens) ;
 - La veille ou les systèmes de détection précoce ;
 - Les techniques de lutte et leurs mises en œuvre ;
 - La sensibilisation des acteurs privilégiés dans l'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives.
- **La communication** comprenant :
 - Les échanges avec différents groupes de travail supra-régionaux ;
 - L'information et la sensibilisation du public et des acteurs ;
 - La restitution de l'information collectée aux membres du réseau.

L'ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL « PLANTES INVASIVES » CENTRE-VAL DE LOIRE

Les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques ont été identifiées comme structures privilégiées pour l'animation des réseaux départementaux. Les FDPPMA de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre animent seules leur réseau. En Indre-et-Loire, l'animation est partagée entre la FDPPMA 37 et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Centre-Val de Loire.

Figure 2 : organisation territoriale du Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire



DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES POUR UNE ACTION MUTUALISÉE ET GLOBALE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour travailler avec le maximum de cohérence, les travaux et les échanges de 2010 ont permis d'aboutir à une proposition d'organisation technique construite autour de deux préoccupations :

- la définition de missions claires et non redondantes entre le binôme régional et les têtes de réseau départementales,
- un principe double de mutualisation des efforts au niveau régional et de démultiplication des actions au niveau local.

Le niveau régional garde le rôle principal de la stratégie d'intervention, de l'observatoire, de la communication etc. La tête de réseau départementale permet de diffuser l'information, de démultiplier l'information et les actions, et de coordonner la lutte participant ainsi au projet global du Groupe de travail plantes invasives. Sans l'existence d'un relais départemental, au regard de la taille importante de la région Centre-Val de Loire, l'efficacité du Groupe de travail se trouverait grandement amoindrie.

Missions du binôme régional	Missions des têtes de réseau départementales
CONNAISSANCE	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie en termes de recueil et d'accès aux données (observatoire régional des plantes invasives) ; • Réaliser des formations d'aide à la reconnaissance des plantes invasives ; • Améliorer les connaissances en matière de biologie et d'écologie des espèces exotiques ; • Mettre en place une veille bibliographique en matière de biologie et d'écologie des plantes invasives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la collecte et la centralisation des informations de terrain (bordereau espèces invasives) ; • Organiser des formations à la reconnaissance.
GESTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie en termes de gestion et de lutte (stratégie régionale et ses déclinaisons départementales) ; • Réaliser des formations à la gestion des plantes invasives ; • Mettre en place une veille bibliographique en matière de gestion des plantes invasives ; • Sensibiliser les acteurs privilégiés à la problématique d'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives (promouvoir l'usage de codes de conduite horticole). 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner une surveillance active des zones indemnes et une intervention précoce sur les nouveaux foyers (<u>rôle essentiel dans la détection et l'éradication précoces</u>).
COMMUNICATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Restituer la connaissance auprès des acteurs du réseau et du grand-public ; • Sensibiliser les collectivités et les acteurs du territoire à la problématique ; • Participer à l'élaboration de documents de communication ; • Contribuer au Groupe de travail du Bassin de la Loire et aux autres groupes dédiés à la problématique (IBMA, FCBN, CBNBP, sous bassin-versant). 	<ul style="list-style-type: none"> • Animer un réseau d'acteurs locaux (DDT, syndicats de rivière, APNE...); • Sensibiliser les collectivités locales.

Actions réalisées en 2025 par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

1. PROJET INITIAL POUR L'ANNÉE 2025

LE PILOTAGE DU PROJET ET COORDINATION DU GROUPE

OBJECTIF A1 – DÉVELOPPER DES RÉSEAUX POUR ÉCHANGER L'INFORMATION

La diffusion et le partage des connaissances, accumulées par les acteurs concernés par les invasions biologiques, sont garants d'une amélioration et d'une optimisation permanente des actions de prévention, de gestion et de sensibilisation aux invasions biologiques.

Pour ce type de problématique, transversale en écologie, la mise en réseau des acteurs est indispensable. Par la recherche de mutualisation des connaissances, expériences et outils, elle permet la capitalisation des connaissances, l'apprentissage continu et collectif et contribue à l'amélioration de l'efficacité pour lutter contre les plantes invasives. Elle vise également à porter un message partagé et cohérent et ainsi à renforcer la crédibilité des acteurs, et donc à l'appropriation de la lutte contre les invasives par le plus grand nombre.

Cet objectif réunit le type d'actions suivant :

- Administratif général de la mission : programmation annuelle et rapport d'activités, organisation et animation du Comité de pilotage financeurs, organisation et animation d'une réunion annuelle proposée aux membres du GTPI.
- Accompagnement des têtes de réseaux départementales et participation aux Groupes de travail départementaux dédiés aux espèces invasives.
- Participation aux réunions, contribution aux réflexions et remontée des problématiques régionales vers :
 - le groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ;
 - le Réseau national EEE des coordinateurs régionaux coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ;
 - le Réseau d'expertise scientifique et technique du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes national coordonné par l'UICN et l'OFB ;
 - les autres réseaux sur sollicitation (e.g. EPTB Vienne).
- Vie du réseau d'acteurs : réponses aux sollicitations des différents membres et partenaires du groupe, appui technique (gestion et communication).

OBJECTIF A2 – RENFORCER ET METTRE EN ŒUVRE LA RÉGLEMENTATION

Cet objectif est relatif au cas d'espèces réglementées vendues en jardinerie. Le Cen pourrait être amené à répondre notamment aux sollicitations des supra-réseaux sur les espèces exotiques envahissantes (e.g. mise en réseau d'acteurs régionaux, travail avec la filière horticole, etc.) ou encore à faire remonter des cas d'espèces réglementées vendues en jardinerie.

LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

L'essentiel des activités sur la connaissance des plantes invasives (observatoire, collecte des données, formation de reconnaissance, veille bibliographique...) est assuré par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Quatre objectifs et neuf actions ont été inscrits dans la stratégie. Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire étant amené à contribuer de manière ponctuelle au besoin ou en appui au CBNBP :

B1 - identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes en vue de planifier les actions

B2 - surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation

B3 - renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances (observatoire des plantes invasives)

B4 - former aux invasions biologiques

LA GESTION DES PLANTES INVASIVES

Les actions sur la gestion des plantes invasives sont assurées par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, en lien avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

En 2025, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire doit piloter les objectifs décrits ci-après.

OBJECTIF C1 – INTERVENIR RAPIDEMENT SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES NOUVELLEMENT DÉTECTÉES SUR UN TERRITOIRE

Pour augmenter les chances de succès de non établissement d'une plante exotique envahissante sur un nouveau territoire et limiter les impacts et les coûts induits par l'invasion d'une nouvelle espèce, une attention particulière doit être portée à la détection précoce et l'éradication rapide.

Dans la continuité du travail mené, le GTPI prendra les dispositions nécessaires pour **prévenir de nouvelles invasions sur les territoires sensibles** (coordination d'un réseau de veille et de la surveillance des zones indemnes d'invasion, établissement de fiches d'espèces à surveiller).

Si un cas se présentaient, la coordination régionale devrait mettre en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre l'(les) espèce(s) posant problème et ainsi coordonner des actions de gestion précoce des nouveaux foyers d'invasion, conseiller sur les techniques à mettre en œuvre mais également communiquer et informer les acteurs pouvant être impliqués par la suite pour solliciter leur vigilance.

OBJECTIF C2 – MAÎTRISER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES LARGEMENT RÉPANDUES

La maîtrise des espèces largement répandues et le choix des interventions de régulation nécessitent à la fois une analyse préalable solide (contexte, rapport entre coûts et bénéfices, évolution à long terme, etc.) et des connaissances techniques et scientifiques.

Le **conseil de gestion est une action structurante du GTPI** qui accompagne depuis ses débuts les gestionnaires, qu'ils soient privés ou publics, dans la connaissance des techniques, leur choix et l'aide à la décision de la stratégie d'intervention à mener adaptant les conseils en fonction des moyens qui peuvent être mobilisés.

Le **cas de l'ambroisie**, espèce qui engendre des impacts sanitaires et économiques importants, fait l'objet d'une ligne spécifique dans la programmation. Des actions particulières, en lien avec la FREDON Centre-Val de Loire et l'ARS (Agence régionale de la santé), sont à mener notamment pour accompagner les

services de l'Etat, les collectivités et les gestionnaires au regard de la réglementation qui devait rapidement être mise en place (arrêtés préfectoraux à venir dans chacun des départements de la région).

Enfin, la **veille bibliographique**, nécessairement régulière, étant donnée l'évolution des connaissances en terme de gestion de ces espèces.

OBJECTIF C3 – GÉRER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES

Les écosystèmes modifiés et plus ou moins altérés par les activités anthropiques sont, en règle générale, plus vulnérables aux invasions biologiques que les écosystèmes naturels non ou peu dégradés par l'homme. L'objectif recherché dans les actions déclinées est d'inciter les gestionnaires et les acteurs de l'aménagement du territoire à s'orienter vers une approche de gestion intégrée des écosystèmes, prenant en compte les problématiques des invasions biologiques. Le maintien ou la restauration d'écosystèmes naturels permet de conserver ou rétablir leurs fonctions écologiques et la biodiversité indigène qu'ils hébergent.

Les actions déclinées pour cet objectif permettent de participer à la **prévention des invasions** que ce soit dans la mise en œuvre de mesures de **restauration des écosystèmes dégradés**, la sensibilisation et l'intégration d'espèces locales dans l'aménagement et la restauration de sites (en lien avec l'OFB et le Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne) mais également contre l'introduction de plantes invasives (prise en compte des invasions biologiques dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire et charte d'engagement contre l'introduction d'espèces végétales invasives à destination des collectivités – cf. objectif D1).

OBJECTIF C4 – DÉVELOPPER LES MÉTHODES ET OUTILS DE GESTION

La gestion des espèces exotiques envahissantes comprend la prévention, la surveillance, la maîtrise des populations et la restauration des écosystèmes.

A chaque étape de ce processus, il est nécessaire de disposer de méthodes et d'outils adaptés à l'espèce et au milieu concernés. Une méthode, afin de bien cadrer la question et optimiser les chances de réussite ; des outils ensuite, pour mettre en œuvre concrètement les interventions et mesurer l'évolution de l'opération.

Pour accompagner les gestionnaires face à ces questions, et en complément des autres objectifs de ce volet, il est incontournable de recueillir mais aussi valoriser les **retours d'expérience de gestion**. Que l'intervention de gestion ait obtenu les résultats escomptés ou non, cette **capitalisation demeure essentielle** pour proposer aux acteurs de terrain des techniques adaptées qui puissent répondre à l'objectif fixé ou pour éviter de dépenser des moyens humains et financiers sur des techniques qui ne donnent pas satisfaction.

De la même manière, par ses connaissances techniques et scientifiques, par la complémentarité des compétences entre les deux animateurs régionaux mais également avec les membres du GTPI ainsi que par son intégration dans les réseaux sur les espèces exotiques envahissantes, le GTPI est en capacité, en l'absence de solution de gestion, **de proposer des opérations expérimentales adaptées au contexte et moyens locaux**.

Une autre action est prééminente dans la lutte contre les espèces invasives. La grande majorité de ces plantes se retrouvent à coloniser les milieux naturels à la suite d'introductions intentionnelles (majoritairement, par méconnaissance et non par malveillance) dans le sens où les espèces invasives terrestres sont des échappées de jardins, d'aquariums ou de bassins. La première des mesures et la plus importante dans cette problématique des invasions biologiques est **la non introduction**. Pour cela, il est **crucial de travailler avec les acteurs de la filière horticole** au sens large et cet objectif comprend les

actions qui y sont relatives. Elles s'inscrivent en complémentarité d'autres actions : l'animation de la charte d'engagement à destination des collectivités (cf. objectif D1) et la promotion de l'utilisation d'espèces indigènes (cf. objectif C3).

Enfin, la gestion des plantes invasives implique d'anticiper le **devenir des déchets végétaux** prélevés en éliminant tout risque de dispersion de l'espèce et de contamination d'autres milieux ainsi que de prendre en compte les terres contaminées. Suite à son étude intitulée « Plan régional de valorisation des déchets issus des chantiers de gestion de plantes invasives » conduite en 2014, le GTPI est sollicité régulièrement et appelé à intervenir sur cette question.

Dans la continuité de ce travail qui fait référence au sein des réseaux, la coordination régionale continue à travailler sur cette question et ainsi à participer à l'enrichissement des connaissances des acteurs concernés mais aussi apporter des réponses opérationnelles et locales aux gestionnaires pour le traitement de ces déchets problématiques (demandé par les membres du GTPI). Il était en 2020 nécessaire de mettre à jour l'ensemble du travail conduit par le GTPI. Pour cela, une proposition de stage a été rédigée et diffusée fin 2019. Ce stage de 6 mois a débuté en septembre 2020. Le rapport devra être finalisé en 2024. Il permettra aussi de continuer à communiquer sur cette thématique et à répondre aux sollicitations.

OBJECTIF C5 – FORMER AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

Cf. objectif B4 - Former aux invasions biologiques / axe Connaissance - dont cette action est complémentaire et indissociable.

Ces deux formations sont proposées annuellement en fin d'été/début d'automne. Elles sont organisées sur la même semaine permettant ainsi aux personnes désireuses de se former entièrement à la problématique d'assister aux deux formations.

Plus spécifiquement pour la **formation gestion**, l'intégralité des enjeux sont abordés : concept de plantes invasives et mécanismes d'invasion biologique ; réglementation ; choix de la stratégie d'intervention et techniques d'intervention s.s. ; gestion des déchets ; ressources documentaires et structuration des réseaux EEE.

Un partenariat est créé avec la tête de réseau départementale (la formation est organisée dans un département du Centre-Val de Loire différent chaque année), permettant ainsi de proposer une intervention théorique en salle le matin (par le Cen Centre-Val de Loire) et complétée par un après-midi sur le terrain (animé par la tête de réseau départementale).

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION SUR LES PLANTES INVASIVES

Développer la communication et l'information est une action essentielle à une meilleure appropriation de la problématique « espèces invasives » par l'ensemble des acteurs du territoire. La diffusion des connaissances aux acteurs locaux et notamment aux techniciens de rivière paraît d'autant plus nécessaire qu'elle permet le maintien de la dynamique du réseau constituant le lien entre le niveau local et le niveau régional. Ces actions de communication permettent au Cen Centre-Val de Loire et au CBNBP d'être identifiés par l'ensemble des acteurs comme structures référentes au niveau régional.

OBJECTIF D1 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, LES ACTEURS DU MONDE DE L'ENVIRONNEMENT

La prise en compte par le grand public, les acteurs économiques et politiques mais également les gestionnaires des dommages engendrés ou susceptibles de l'être par les espèces exotiques envahissantes est insuffisamment développée. Leur sensibilisation et leur collaboration sont essentielles et constituent un gage de la réussite de la lutte contre les plantes invasives. L'objectif est d'aboutir à une meilleure connaissance des enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes, de faire évoluer les perceptions et les comportements, et de faire émerger un sentiment de responsabilité partagée. Cela implique l'élaboration de messages et d'outils adaptés aux différentes catégories de publics ciblées.

En fonction des besoins, tout outil peut être créé (plaquette, poster, diaporama, etc...) et tout vecteur de communication utilisé (radio, presse, échange de visu, etc).

Il existe déjà une multitude d'outils sur la thématique, **la coordination régionale veillera à s'assurer en amont de la création d'un outil qu'il est essentiel pour l'objectif visé et qu'il est inexistant par ailleurs.**

Enfin, une ligne spécifique est consacrée à **la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction de plantes invasives**, outil développé par le GTPI et qui constitue un excellent vecteur de sensibilisation et de lutte contre les plantes invasives sur un territoire : pas d'introduction intentionnelle, prise en compte de la problématique, formation des élus et agents techniques, sensibilisation du grand public et communication vers les autres collectivités. Cet outil original a fait l'objet de plusieurs présentations dans les réseaux. Des demandes de mutualisation de l'outil ont été formulées à diverses reprises et une mise à disposition de ce dispositif à l'échelle du bassin est envisagée. La recherche de collectivités signataires sera prioritaire cette année.

OBJECTIF D2 – FORMER ET INFORMER LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS POLITIQUES, SOCIO-ÉCONOMIQUES, LES GESTIONNAIRES D'ESPACES ET LES SCOLAIRES AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

Une des causes de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes est le manque de connaissances d'un certain nombre d'acteurs sur les conséquences négatives ou l'existence des invasions biologiques et sur les actions à mettre en œuvre pour les maîtriser.

L'information et la formation des divers acteurs concernés de près ou de loin par la problématique des espèces invasives est essentielle.

La région Centre-Val de Loire a la chance de bénéficier d'un réseau structuré et intégré dans des stratégies plus larges. Il est crucial que les acteurs régionaux aient connaissance qu'ils peuvent bénéficier d'un appui scientifique, technique et sur la communication et sensibilisation et qu'ils puissent **s'approprier les outils, les expériences et les informations qui ont été capitalisées.**

Ainsi, le groupe de travail sera présenté dès que l'occasion sera donnée.

En outre, et en complément des actions de communication et de sensibilisation, il est important que les professionnels ou futurs professionnels socio-économiques et de l'environnement ainsi que les élus acquièrent les connaissances et les savoir-faire en matière de reconnaissance d'espèces, de prévention, d'évaluation des risques, de gestion des espèces exotiques envahissantes, etc. Les étudiants doivent également être formés à cette problématique pour devenir des professionnels impliqués vis-à-vis de l'environnement et des citoyens avertis des enjeux et conséquences des invasions biologiques.

Ainsi, l'action « **Formations sur demande ou selon opportunités** » permet de répondre aux demandes ou besoins constatés par la coordination régionale et sera complémentaire des objectifs B4 et C5 (formations annuelles « reconnaissance » et « gestion »), dans le sens où elle peut être adaptée à la demande et au public concerné.

2. ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

En 2025, l'équipe EEE a vu le départ de Noémie Combalier, au poste de Coordinatrice du groupe de travail EEE, et son remplacement par Colleen BADE-VRAIE anciennement chargée d'étude invasive.

Les actions ont été mises en œuvre par l'ensemble de l'équipe EEE. Un soutien et des conseils techniques sont également assurés ponctuellement par le Responsable scientifique et technique et la Responsable communication et animation.

LE PILOTAGE DU PROJET ET COORDINATION DU GROUPE



OBJECTIF A1 – DÉVELOPPER DES RÉSEAUX POUR ÉCHANGER L'INFORMATION

❖ Suivi administratif du projet

Cet objectif comprend le fonctionnement courant du groupe et notamment l'ensemble du suivi administratif du projet (programmation, rapport d'activité, etc.).

D'un point de vue administratif, en 2025 le Groupe de travail s'est consolidé et la mise en place du futur réseau autour de la faune invasive s'est poursuivie.

Les éléments notables quant aux participations et contributions du Cen sont les suivantes :

- Participation au Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne, aux réunions et aux réflexions les 9 avril et du 1 au 3 octobre 2025. 
- Participation au Réseau d'expertise scientifique et technique national le 14 avril 2025. 
- Participation et contribution au GT 18 organisé par la fédération de pêche départementale le 15 janvier à Bourges.

❖ Rapportage Européen

Le règlement européen n° 1143/2014 prévoit un dispositif de rapportage quinquennal par les États membres. Dans ce cadre, les animations régionales ont notamment pour mission de recenser et de centraliser les actions de gestion mises en œuvre sur leur territoire. En 2025, le groupe de travail a ainsi contribué à ce rapportage en documentant les actions menées sur les espèces réglementées par l'Union européenne.

❖ Organisation des réunions du Groupe de travail Plantes invasives Centre-Val de Loire

Une réunion avec les financeurs a été organisée le 25 novembre 2025. Les pilotes du GTPI ont présenté le bilan de l'année 2025 et les perspectives de l'année 2026. Les actions du Groupe de travail faune invasive ont également été évoquées (cf. [Annexe 1 : Extrait du Compte-rendu du COPIL financeurs du 25 novembre 2025](#)).

Une réunion du Groupe de travail est prévue le 24 mars 2026, afin de d'assurer une meilleure participation du réseaux surchargé en fin d'année, période habituelle de réalisation le réunion annuelle.

❖ Assistance aux têtes de réseau départementales

Le Cen Centre-Val de Loire apporte un appui aux têtes de réseau dans leur action départementale, avec des contacts réguliers, réponses aux questionnements, relectures de présentation, appui technique quant à la gestion ou la communication autour des plantes invasives.

OBJECTIF A2 – RENFORCER ET METTRE EN ŒUVRE LA RÉGLEMENTATION

Le GTPI est ponctuellement sollicité sur des questions réglementaires.

LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

L'essentiel des activités sur la connaissance des plantes invasives (observatoire, collecte des données, formation de reconnaissance, veille bibliographique etc.) est assuré par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Le Cen Centre-Val de Loire assure ponctuellement des relectures de documents, enrichi ses connaissances via la lecture de documents scientifiques et assure la transmission de signalement le cas échéant. Il participe également aux formations reconnaissance du GTPI pour pouvoir échanger avec les participants sur la gestion, prendre des contacts et dynamiser le réseau. A certaines occasions le Cen a participé aux sorties de terrain et de reconnaissance des PI, réaliser par le CBN afin de rencontrer des acteurs locaux ou aider ponctuellement le CBN.

LA GESTION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

Le Cen Centre-Val de Loire assure la maîtrise d'ouvrage de ce volet. Avec la communication et la sensibilisation, il s'agit là du cœur des actions conduites par cette structure pour le GTPI.

OBJECTIF C1 – INTERVENIR RAPIDEMENT SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES NOUVELLEMENT DÉTECTÉES SUR UN TERRITOIRE

En 2024, une station d'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) avait été découverte découverte en vallée du Cher par la Fédération de pêche 37, et confirmée par les botanistes du CBN. Une information a été diffusé aux différents acteurs.

Sur la même espèce, le groupe de travail participe au groupe de travail qui lui est dédié dans le Loiret.

De plus le groupe a réalisé un outil collectif d'aide à la reconnaissance d'EEE sur un nouveau site naturel d'un gestionnaire .

OBJECTIF C2 – MAÎTRISER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES LARGEMENT RÉPANDUES

❖ Gestion des plantes invasives : conseils auprès des collectivités, administrations et autres structures.

Les conseils de gestion et l'appui technique relatifs aux déchets de gestion et aux terres contaminées ont été intégrés à l'objectif C4.

En 2025, le Groupe de travail plantes invasives a été sollicité pour apporter des conseils de gestion auprès de divers publics, principalement des collectivités locales, syndicats de rivières, entreprises privées, services des routes départementales.

Les conseils apportés se situent à divers niveaux permettant d'apporter une expertise complète, fruit de la capitalisation du travail du GTPI et des supra-réseaux EEE depuis de nombreuses années. La gestion de plantes invasives peut paraître complexe pour un agent technique puisque ces espèces ont un fonctionnement particulier, que la gestion se doit d'être réaliste et donc intégrer de nombreux facteurs de réflexion, et que l'éradication n'est généralement pas un objectif réaliste, ce qui ne va pas toujours de soi pour un gestionnaire.

Lorsqu'un acteur sollicite le GTPI pour obtenir un appui technique, en général sur une espèce particulière, l'objectif que s'est donné le Conservatoire est d'apporter le conseil le plus précis possible mais également une compréhension large des invasions biologiques ainsi que de porter à connaissance les nombreuses ressources disponibles via les réseaux EEE. Ainsi, cela permet de rendre la plus autonome possible la personne qui se pose la question de la gestion d'une plante invasive mais surtout d'avoir une compréhension suffisamment large des invasions biologiques pour prévenir les futures autres.

De fait, les conseils prodigués intègrent dès que possible (selon la demande et le niveau de connaissance de la personne qui demande conseil) :

- l'explication globale du fonctionnement d'une espèce invasive ;
- l'explication de la biologie et de l'écologie de l'espèce qui pose problème afin de comprendre son fonctionnement global et les leviers d'action ou d'inaction quant à sa gestion ;
- l'explication de la technique de gestion en elle-même mais aussi de la nécessité le plus souvent d'associer diverses techniques, ce qui constitue généralement la meilleure réponse pour arriver à gérer ce type d'espèce ;
- l'aide à la définition d'un objectif de gestion raisonnable et réaliste, en lien avec les autres actions conduites sur le territoire (coordination) et les objectifs définis dans la liste hiérarchisée régionale ;
- l'aide à l'élaboration d'un itinéraire de gestion technique et à la décision en lien avec les moyens humains et financiers, les problématiques locales (usagers, risques, etc.) et avec les possibilités d'actions dans le temps et dans l'espace (e.g. maîtrise foncière) ;
- la gestion ou les risques liés aux déchets et aux terres contaminées ;
- la diffusion des ressources existantes, notamment la diffusion des liens vers les Centres de ressources EEE.

Ces conseils se font le plus généralement par téléphone ou par mail. Il s'agit également parfois d'accompagnement sur le terrain lorsque :

- le technicien en fait la demande,
- la sollicitation concerne plusieurs espèces ou que le technicien est amené à en gérer plusieurs,
- le contexte local est complexe,
- ou encore lorsque le technicien souhaite impliquer des élus dans l'action.

Cette action comprend également la relecture des documents de gestion et l'appui à la rédaction.

En 2025, ce sont une trentaine d'actions de ce type qui ont été comptabilisées. Par exemple, et par type de structures :

- Collectivités
 - o Renouées asiatiques → Orléans métropole, DDT41
 - o Multi-espèces → Département du Loiret
 - o Berce du Caucase → Chartres métropole
- Associations de protection de la nature et de l'environnement
 - o Divers EEE → CEN départementaux, FREDON
 - o Érable negundo → Fédération de pêche 18
- Divers
 - o Renouées → Compagnie National du Rhône
 - o Jussies → EDF (45)

❖ **Veille bibliographique**

La veille scientifique et bibliographique permet notamment de mettre à jour ses connaissances sur les techniques de lutte contre les plantes invasives. Elle concerne les espèces, les techniques de gestion, les déchets ou encore tout autre sujet relatif aux plantes invasives.

❖ **Conseiller, informer autour de la problématique « Ambroisie »**

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise *Ambrosia artemisiifolia* L. 1753 est une espèce qui engendre des impacts sanitaires et économiques importants. La présence de cette espèce est contrastée en région avec une implantation ancienne au sud de la Loire et sur l'axe fluvial, une colonisation moins importante pour les autres territoires voire quasiment inexistante pour l'Eure-et-Loir où moins d'une dizaine de données sont connues. Depuis 2019, une réglementation pour lutter contre cette espèce se met en place dans les départements suite à la loi de modernisation du système de santé du 23 janvier 2016 et ses textes d'application. Chaque département du Centre-Val de Loire devra obligatoirement être muni d'un arrêté préfectoral accompagné d'un plan local d'actions de prévention et de lutte contre cette espèce.

Le Cen Centre-Val de Loire poursuit les actions de sensibilisation en faveur de cette espèce en organisant et en animant, en partenariat avec la FREDON Centre-Val de Loire, des chantiers d'arrachage à destination du grand public lors de la Journée internationale de lutte contre l'espèce. Quatre chantiers étaient programmés en 2025 : dans le Cher le 18 juin, dans l'Indre-et-Loire le 28 juin, dans le Loiret le 25 juin et dans le Loir-et-Cher le 5 juillet (cf. annexe 3 : Affiche de communication du chantier bénévole d'arrachage des ambrosies dans le Cher pour le 18 juin et annexe 4 : Affiche de communication du chantier bénévole d'arrachage des ambrosies dans l'Indre-et-Loire pour le 22 juin). Sur ces chantiers, un seul a été réalisé. Les autres ont été annulés en raison des aléas climatiques de l'année, qui ont rendu les sites d'arrachage inaccessibles, ainsi que des températures rendant les chantiers trop dangereux pour les participants.

OBJECTIF C3 - GÉRER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES

- ❖ **Identifier et mettre en œuvre des mesures préventives visant à limiter les impacts des pressions et des perturbations favorables aux EEE**

En 2025, ce travail n'a pu se poursuivre en raison du manque de temps à y consacrer.

- ❖ **Promouvoir les bonnes pratiques pour la restauration des écosystèmes et l'utilisation d'espèces indigènes locales**

En 2025, le GTPI a prodigué quelques conseils et est resté informé des avancées sur cette question mais n'a réalisé aucune action spécifique.

OBJECTIF C4 - DÉVELOPPER LES MÉTHODES ET OUTILS DE GESTION

- ❖ **Travailler sur la problématique des déchets de plantes invasives et des terres contaminées**

Dans la continuité du travail mené, le GTPI a poursuivi la promotion du travail qu'il a effectué sur la thématique et pour lequel il est très sollicité. Il a répondu aux sollicitations sur cette thématique incontournable lors de réalisation de chantiers de gestion de plantes invasives et de prévention en amont de ceux-ci, sollicitations techniques ou réglementaires provenant d'entreprises, associations de protection de l'environnement, bureaux d'études ou encore Syndicats de rivières.

En 2020, en raison des questionnements récurrents de la part des gestionnaires, de l'évolution du cadre réglementaire qui implique une généralisation de la valorisation des biodéchets d'ici fin 2024 (article L541-21-1 du Code de l'Environnement) et afin de mettre à jour et enrichir les études réalisées par le GTPI, notamment le « *Plan d'élimination des déchets issus des chantiers de gestion des plantes invasives en région Centre-Val de Loire* » réalisé en 2014, le Conservatoire a initié une étude régionale sur cette thématique en proposant un stage de 6 mois (septembre 2020 à février 2021) à une étudiante d'AgroParisTech : Camille MSIKA. Le rapport a été relu et publié en septembre 2023.

Afin d'actualiser les informations de ce dossier, un sondage informatique a été envoyé aux structures de traitement des déchets verts de la région. Il a ainsi été adressé à l'ensemble des méthaniseurs, composteurs industriels et composteurs de collectivités de la région Centre-Val de Loire. Des données récentes sur l'état des connaissances concernant l'enjeu des PEE et les besoins pour mieux les prendre en charge ont été recueillies.

Compte tenu du faible nombre de retours (12 au total), en 2025, d'autres canaux de contact ont été utilisés, notamment les chambres d'agriculture. Un support de communication à destination des agricomposteurs a été réalisé (cf. Annexe 5). Seule la chambre d'agriculture de l'Indre a accepté de transmettre cette brochure.

Au vu des efforts engagés en 2025 malgré le manque de retours, en 2026, seules des relances ponctuelles seront effectuées afin de se concentrer sur d'autres projets.

- ❖ **Favoriser et promouvoir des initiatives régionales pour améliorer la gestion des plantes invasives**

Afin d'améliorer la gestion des plantes invasives, le GTPI a relancé l'ensemble des conseils de gestion de 2025 afin de récolter des retours d'expérience.

❖ Travailler avec les filières horticoles et forestières

La façon la plus efficace de lutter contre les espèces invasives étant de ne pas les introduire, la sensibilisation et la formation des acteurs de ces filières sont importantes. Des échanges en ce sens ont eu lieu en 2024 afin de concrétiser des projets de formation avec ces filières en 2025. Cela a amené à la formation de l'ONF ainsi qu'à des interventions auprès de deux bacs professionnels horticoles en 2025.

OBJECTIF C5 – FORMER AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

La session de formation annuelle sur la gestion des plantes invasives a été programmée le 18 septembre à Tours (cf. *Annexe 6 : Programmation de la formation gestion organisée le 18 septembre 2025 par le Cen*) en partenariat avec la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques départementale de l'Indre et Loire. 15 personnes ont été formées.

La matinée, qui se tenait en salle, avait pour objectif de donner aux acteurs de terrain un socle de connaissances théoriques autour de la problématique des plantes invasives et de leur gestion (définitions, aspects réglementaires, stratégie globale pour le choix d'intervention, principes de gestion et techniques en fonction des espèces, critères d'identification d'espèces, etc.).

L'après-midi s'est déroulée sur le terrain, où des gestionnaires, dont la Fédération de Pêches, ont pu nous présenter différentes expériences de gestion de la jussie. De nombreux échanges sur la gestion ont eu lieu.

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

OBJECTIF D1 - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, LES ACTEURS DU MONDE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la continuité du travail mené, la diffusion des outils du GTPI s'est poursuivie en 2025 à chaque fois que l'occasion se présentait : à la suite de sollicitations directes ou indirectes, lors d'événements particuliers, de sessions de formation, de réunions, etc.

Le Conservatoire poursuit également son travail d'appui à la communication et à la rédaction, volet pour lequel il est sollicité régulièrement : relecture d'articles et d'outils de communication, appui à la préparation d'événements en faveur des plantes invasives, réponses aux interviews, etc. Ainsi, le GTPI a participé à la rédaction de deux articles médias grand public et à plusieurs événements de sensibilisation, dont une conférence avec la commune de DRY (18 participants) et une présentation lors de la remise des prix « Maison Fleurie » d'Olivet (22 participants).

L'année 2025 a été marquée par la réalisation d'une vidéo de présentation du groupe de travail à l'issue des 20 ans d'existence du groupe.

Cinq articles d'actualités ont été publiés sur les EEE.

Une affiche à destination des bourses aux plantes a également été créée (cf. Annexe 7). Deux newsletters (avril / août), abordant les actualités sur la thématique, ont été envoyées.

❖ Promouvoir et animer la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives

Cet outil qui permet de sensibiliser les élus, agents techniques et grand public mais également d'agir à la base du problème des invasions végétales est présenté dès que l'occasion est donnée.

En 2024, malgré le temps consacré à sa présentation, les collectivités ne semblaient pas sensibles à cette charte. Celle-ci a donc fait l'objet d'un remaniement en 2025, et sa signature a été conditionnée à la réalisation d'actions pour TEN.

OBJECTIF D2 - FORMER ET INFORMER LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS POLITIQUES, SOCIO-ÉCONOMIQUES, LES GESTIONNAIRES D'ESPACES ET LES SCOLAIRES AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

❖ Présenter le groupe, son action, ses travaux

Le Groupe de travail et son action sont présentés de manière systématique dès que l'occasion se présente, et à tout type d'acteurs. Un mail est généralement envoyé permettant d'ancrer la discussion et de retrouver les ressources sur la thématique (site internet GTPI, Centre de ressources Loire Nature, etc). En 2025, le travail s'est poursuivi dans la continuité du travail mené jusque-là.

❖ Territoires Engagés pour la Nature

Afin de toucher davantage de collectivités et d'élus aux invasions biologiques, un partenariat a été établi avec Territoires Engagés pour la Nature. À la suite de cela, le groupe a effectué deux webinaires de présentation et plusieurs échanges par mail avec les différentes collectivités.

En 2025, 12 territoires se sont montrés intéressés par la thématique, avec la signature de deux chartes de non-introduction (Olivet et Les-Aix-d'Angillon). Trois sessions de formation ont été réalisées : deux pour la Communauté de communes Chinon Vienne Loire et une pour Les-Aix-d'Angillon, conjointe avec une autre commune. Au total, 35 personnes ont été formées.

Deux animations ont également été prévues : la première avec la ville d'Olivet, où 35 personnes ont répondu présentes, et une seconde sur la commune de Sargé-sur-Braye, qui a dû être annulée.

❖ Former sur demande ou selon les opportunités

En 2025, trois structures ont sollicité une formation spécifique : l'ONF (17 participants), la commune d'Aubigny-sur-Nère (10 participants) et le CD36 (11 participants). Au total, 38 personnes ont été formées à leur demande.

❖ Intervention scolaire :

En 2025, quatre interventions ont été réalisées. Une première s'est tenue au BTS agricole de Châteaudun, avec 19 participants. La deuxième a eu lieu au LEGTA de Vendôme, auprès des élèves de 1re et terminale Aménagement des Espaces Naturels, au sein de l'établissement agricole de Vendôme, rassemblant 47 participants. La troisième intervention s'est déroulée au collège E. Dolet à Orléans Saint-Marceau, dans le cadre de la discipline Espace Rural Environnement et en lien avec les métiers du paysage, avec 10 participants. Enfin, les élèves de 1re Bac Professionnelle Aménagement Paysager du Lycée Naturalim de Chartres ont été sensibilisés lors d'une dernière session, regroupant 15 participants.

Au total, 91 personnes ont ainsi été sensibilisées via ces actions.

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par le départ de Noémie COMBALIER du poste de coordinatrice du groupe de travail. Des échanges individuels avec chaque membre du GTPI ont été organisés afin de contribuer au

rapportage européen. Au cours de l'année, le GTPI a été sollicité pour 32 apports d'expertise en gestion, a formé 52 personnes à la gestion des plantes exotiques envahissantes, a sensibilisé 75 personnes à la thématique et a initié 91 futurs professionnels aux enjeux liés aux EEE.

Annexes

ANNEXE 1 : EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU COPIL FINANCEURS DU 25 NOVEMBRE 2025



Compte-rendu

Date : 25/11/2025

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Comité de pilotage financeurs Groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire

Rédigé par : Colleen Bade--Vraie,
Coordinatrice régionale Espèces exotiques envahissantes
au Conservatoire d'espaces naturels Centre -Val de Loire

Présents

Cen Centre-Val de Loire

Frédéric BRETON
Serge GRESSETTE
Colleen BADE--VRAIE

CBNBP

Jordane CORDIER
Florient DESMOULINS
Sarah CIRE

AELB

David BRUNET

DREAL

Ségoène FAUST

Région Centre-Val de Loire

Olivier DUCARRE

Ordre du jour

- Bilan 2025 du GTPI
- Objectifs Stratégie 2025-2027 du GTPI
- Bilan 2025 et perspectives 2026 du GTPI

Groupe de travail Plantes Invasives, Présentation du Bilan 2025

Cf. [diaporama](#) « CopilFinanceurs_GTPI_251125 ». Florient DESMOULINS, Sarah CIRE et Colleen Bade—Vraie présentent les axes de pilotage, connaissance, gestion et communication du GTPI ainsi que les perspectives pour l'exercice 2026.

Pilotage

Colleen Bade—Vraie présente les actions mises en œuvre lors du rapportage européen.

Ségoène Faust précise qu'il s'agit du 2^e rapportage européen, réalisé tous les six ans.

La DREAL a sollicité le CEN afin d'assurer l'enquête nécessaire à ce second rapportage.

Les données collectées devront être remontées au MTE au printemps 2026.

Connaissance

- Tendances dans le Loiret (rivière)

Olivier Ducarre questionne sur les tendances observées sur les populations d'espèces invasives sur le Loiret.

Une diminution d'*Egeria densa* est constatée de l'amont vers l'aval, sans explication claire à ce stade, d'après le CBNBP.

L'*Hydrocotyle fausse renoucle* s'est bien implantée sur le Loiret domanial mais pas sur le Loiret canalisé où les conditions sont moins favorables et où l'équipe de l'ASRL est très active.

ANNEXE 2 : LISTE HIÉRARCHISÉE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Liste hiérarchisée des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire

Source : DESMOULINS F. & EMERIEAU T. (2020). Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3.1. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39p.



	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Origine	Statut	
Prioritaires	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à feuilles d'Armoise	Amérique du nord	Naturalisé	[P]
	<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848	Éventail de Caroline	Amérique centrale	Subspontané	[P]
	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassula de Helms	Océanie	Subspontané	[P]
	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Égérie dense	Amérique du sud	Naturalisé	[P]
	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	Asie	Naturalisé	[P]
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse-renoncule	Amérique du nord	Naturalisé	[P]
	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon	Afrique	Naturalisé	[P]
	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	Amérique du sud	Naturalisé	[P]
Secondaires	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable négundo	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Alouette glanduleux	Asie	Naturalisé	
	<i>Campylropus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Mousse cactus	Circum-Australe	Naturalisé	
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée de Nuttall	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	Asie	Naturalisé	
	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	Amérique du sud	Naturalisé	
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie faux-pourpier	Amérique du sud	Naturalisé	
	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Paspalum distichum</i> L., 1759 & <i>Paspalum paucispicatum</i> Vasey, 1893	Paspales invasifs	Amérique du sud	Naturalisé	
	<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1788	Cerisier tardif	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Asie	Naturalisé	
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sackaline	Asie	Naturalisé	
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrték & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	Hybride européen	Naturalisé	
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	Amérique du nord	Naturalisé	
<i>Symphytotrichum</i> spp. Nees, 1832	Asters invasifs	Amérique du nord	Naturalisé		
Liste d'observation	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolle fausse-fougère	Amérique	Naturalisé	
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Veriot	Asie	Naturalisé	
	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Europe	Naturalisé	
	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille minuscule	Amérique	Naturalisé	
	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique	Amérique du nord	Naturalisé	
	<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles	Amérique du nord	Naturalisé	
Liste d'alerte	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Faux indigo	Amérique du nord	Subspontané	[P]
	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe aux perruches	Amérique du nord	Subspontané	[P]
	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn	Herbe de la pampa	Amérique du sud	Subspontané	[P]
	<i>Helianthus</i> spp. inclus [<i>H. tuberosus</i> , <i>H. xlaetiflorus</i> & <i>H. pauciflorus</i>]	Hélianthus invasifs	Amérique du nord	Subspontané	[P]
	<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx.	Myriophylle hétérophylle	Amérique du nord	Absent	[P]
	<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase	Asie	Subspontané	[P]
<i>Rubrivena polystachya</i> (C.F.W.Meissn.) M.Král, 1985	Renouée à épis nombreux	Asie	Subspontané	[P]	

[P] : l'espèce concernée est considérée comme prioritaire en termes d'actions d'éradication au niveau de la région. Ce type d'évaluation est à réaliser en fonction des contextes locaux, notamment émergence sur un bassin.

[P] : l'espèce concernée est considérée comme prioritaire en termes d'actions d'éradication au niveau de la région. Ce type d'évaluation est à réaliser en fonction des contextes locaux, notamment émergence sur un bassin.



Réalisé dans le cadre du Groupe de Travail Plantes Invasives Centre-Val de Loire

Avec le soutien financier de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

ANNEXE 3 : AFFICHE DE COMMUNICATION DU CHANTIER BÉNÉVOLE D'ARRACHAGE DES AMBROISIES DANS LE CHER POUR LE 18 JUIN 2025

**JOURNÉES DE LUTTE
CONTRE LES AMBROISIES**

Mercredi 18 Juin 2025

**Arrachons
l'Ambrosie**

Balade nature sur les
Espèces Exotiques Envahissantes
et chantier bénévole d'arrachage !

9 h 00

BOURGES
Lieu communiqué lors de l'inscription

GRATUIT
Ouvert aux enfants
> 7 ans

Renseignements et **inscription obligatoire**
au **06 46 85 99 23**
Prévoir gants et vêtements adaptés selon la météo.

Cofinancé par l'Union européenne

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE

ANNEXE 4 : AFFICHE DE COMMUNICATION DU CHANTIER BÉNÉVOLE D'ARRACHAGE DES AMBROISIES DANS L'INDRE-ET-LOIRE POUR LE 22JUN

**JOURNÉES DE LUTTE
CONTRE LES AMBROISIES**

Samedi 28 Juin 2025

**Arrachons
l'Ambrosie**

**Chantier bénévole d'arrachage
d'Espèces Exotiques Envahissante!**

9 h 00

Montlouis-sur-Loire
Lieu communiqué lors de l'inscription

GRATUIT
Ouvert aux enfants
> 7 ans

**Renseignements et inscription obligatoire au
06 22 81 27 87 ou gtee@cen-centrevalde Loire.org**
Prévoir gants et vêtements adaptés selon la météo.

ANNEXE 5 : PROSPECTUS À DESTINATION DES AGRI-COMPOSTEURS



Plante invasive dans votre compost

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Plante introduite depuis une autre région du monde, volontairement ou accidentellement. Bien adaptées à nos conditions, ces espèces peuvent se développer rapidement, coloniser les milieux. Certaines EEE peuvent **envahir** les prairies et fossés, rendre les travaux agricoles plus difficiles, **réduire la qualité** des fourrages ou la productivité des sols et **augmenter les coûts** de gestion.

Le **compostage agricole** permet :

- de sécuriser la matière végétale grâce à un procédé maîtrisé,
- de réduire les coûts et les transports liés à l'élimination,
- et de produire un compost de qualité, valorisable sur l'exploitation.

Ainsi, la valorisation des EEE par compostage contribue à une gestion durable des végétaux et à la circularité des ressources à l'échelle **locale**.

Le saviez-vous?

- Les renouées du Japon ont besoin d'un compostage à 70°C le premier mois puis de plus 55°C pendant 7 mois.
- Les graines d'ambrosies sont inhibées au-dessus de 70°C durant 40 jours.
- La jussie peut être épanchée, une fois séchée et hors zone inondable ou humide.
- Certaines fleurs exotiques envahissantes peuvent monter en graine une fois coupées (par exemple : Ambrosie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase)

Avec notre accompagnement, vous pouvez devenir un acteur clé de la gestion des DPI, tout en enrichissant votre compost.

Notre démarche

Un des freins à la gestion de ces espèces problématiques est la prise en charge de leurs déchets. En effet, en fonction des espèces, les déchets peuvent être source de dissémination, par les graines ou les racines (et parfois même les tiges) ! Leur traitement nécessite donc des précautions spécifiques.

C'est pour quoi nous souhaitons proposer :

- un **service d'accompagnement** pour leur compostage ou épandage : formation, ...
- une **mise en contact des acteurs locaux** : gestionnaires producteurs de déchets de plantes invasives (DPI) et agriculteurs volontaires
- une **veille technique et scientifique** sur la thématique des plantes invasives.

Proposition d'accompagnement

Dans cette démarche, nous pouvons vous accompagner à l'intégration des DPI dans vos composts agricoles. Notre formation **gratuite**, comprend une présentation des espèces et leurs critères de reconnaissance et de dispersion, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en place pour empêcher les déchets de reformer des plants. Nos guides de compostage sont disponibles sur notre site internet, et en format papier à la demande. Nous répondons à vos demandes spécifiques à tout moment par mail ou par téléphone.



Le Groupe de travail EEE (GTEEE)

Le GTEEE régional est co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen CVL) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Il a pour but d'approfondir les connaissances sur ces espèces, et de venir en **appui technique** à l'ensemble des acteurs du territoire, à travers des conseils de gestion, le partage de retours d'expériences locaux...

Le groupe peut vous informer et vous accompagner

Coordination régionale EEE
Tél.: 06 22 81 27 87
Mél.: gtee@cen-centrevaldeloire.org
<https://gtee.cen-centrevaldeloire.org>









Cofinancé par l'Union européenne





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



ANNEXE 6 : PROGRAMMATION DE LA FORMATION GESTION ORGANISÉE LE 18 SEPTEMBRE 2025 PAR LE CEN



Formation du Groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire

LA GESTION DES PLANTES INVASIVES

PROGRAMME

Jeudi 18 Septembre 2025
à TOURS (37)



9:00-9:15

Accueil des participants

Rendez-vous à la Fédération département pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire 173 bis Avenue André MAGINOT 37100 TOURS – France

9:15-12:00

Apports théoriques sur les plantes invasives

Généralités : présentation du GTEEE, définition d'une espèce exotique envahissante, comment une espèce devient invasive, problématiques et enjeux associés, réglementation, ...

Les espèces : état des lieux en Centre-Val de Loire et dans le Cher.

La gestion : définir des objectifs réalistes, construire un itinéraire de gestion, connaître les techniques - *La formation sera particulièrement centrée sur les jussies, les renouées exotiques, l'Ambroisie à feuilles d'Armoise, le Robinier faux-acacia, l'Erable négundo, l'Ailante glanduleux etc.*

12:00-13:30

Repas tiré du sac

13:30-16:15

Sortie de terrain

16:15-16:30

Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

- ➔ Prévoir bottes et vêtements de terrain
- ➔ Un guide d'identification et un manuel de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire
*Documents disponibles sur le site internet du Centre de ressources Loire Nature > anglet
« Réseau invasives » > dossier thématique « outils et téléchargements »*



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Jusqu'au 9 septembre 2025

Noémie COMBALIER

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

06 22 81 27 87

gteee@cen-centrevalde Loire.org

Le Groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire est financé par :





Plantes réglementées

Les espèces suivantes **sont interdites** de transport, de colportage, d'échange, de mise en vente, de **vente, et d'achat** par l'Article L411-6 du code de l'environnement.



Herbe de la pampa
Cortaderia selloana



Mûrier à papier
Broussonetia papyrifera



Séneçon en arbre
Baccharis halimifolia



Ailante glanduleux
Ailanthus altissima



Balsamine de l'Himalaya
Impatiens glandulifera



Faux arum
Lysichiton americanus

Et de nombreuses aquatiques : jacinthe d'eau, myriophylles...

Le Groupe de travail EEE (GTEEE) Centre Val de Loire

Le GTEEE régional est co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen CVL) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Il a pour but d'approfondir les connaissances sur ces espèces, et de venir en **appui technique** à l'ensemble des acteurs du territoire, à travers des conseils de gestion, le partage de retours d'expériences locaux...

Le groupe peut vous informer et vous accompagner



Coordination régionale EEE

Tél.: 06 22 81 27 87

Mél.: gtee@cen-centrevalde Loire.org

<https://gtee.cen-centrevalde Loire.org>



Credits photo: Cen CVL, Daniel Lasne, CBNBP, Kurt Stüber



Cofinancé par
l'Union européenne



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

